

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA RECHERCHE

- 1.1. OBJET DE LA RECHERCHE
- 1.2. CHOIX DE LA RECHERCHE
- 1.3. DELIMITATION DE LA RECHERCHE
- 1.4. INTERET DE LA RECHERCHE
- 1.5. LA FEDERATION SPORTIVE EN GENERAL
- 1.6. LA FEDERATION MALAGASY DES SPORTS PARALYMPIQUES
- 1.7. L'ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE DE LA FMSP
- 1.8. PROBLEMATIQUE
- 1.9. HYPOTHESE

CHAPITRE II : CADRES CONCEPTUELS

- 2.1. LES FINANCEMENTS INTERNES DE LA FMSP
- 2.2. LES FINANCEMENTS EXTERNES DE LA FMSP

CHAPITRE III : ANALYSE DE L'EXISTANT DE LA FEDERATION

- 3.1. COLLECTE DES DONNEES
- 3.2. RESULTATS ET ANALYSE
- 3.3. INTERPRETATION DES RESULTATS ET DISCUSSIONS

CHAPITRE IV: SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

- 4.1. SUGGESTIONS
- 4.2. RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1Résultats JIOI en handisports
Tableau n°2Résultats CJSOI en handisports
Tableau n°3Résultats de la CCCHOI en handisports
Tableau n°4Budget de la Fédération
Tableau n°5Présentation des financements de la Fédération
Tableau n°6	..Place de la discipline sur l'échiquier sportif national/international
Tableau n°7Structure de la fédération
Tableau n°8Administration
Tableau n°9Installation et Infrastructure
Tableau n°10Budget
Tableau n°11Répartition des dépenses
Tableau n°12Marketing
Tableau n°13Joueurs
Tableau n°14Arbitres
Tableau n°15Entraîneurs
Tableau n°16Compétitions

LISTE DES ABREVIATIONS

AG	:	Assemblée Générale
APS	:	Activité Physique et Sportive
CAPEN	:	Certificat d'Aptitude Pédagogique de l'Ecole Normale
CCCHOI	:	Coupe des Clubs Champions Handisports de l'Océan Indien
CD	:	Comité Directeur
CIO	:	Comité International Olympique
CISS	:	Comité International des Sports pour les Sourdes
CJSOI	:	Commission de la Jeunesse et du Sport de l'Océan Indien
COM	:	Comité Olympique Malagasy
CONFESJES	:	Conférences des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Etats et Gouvernements ayant le Français en partage
CPISRA	:	Cerebral Palsy International Sport and Recréation Association
CTN	:	Comité Technique National
DTN	:	Directeur Technique Nationale
EPS	:	Education Physique et Sportive
FMSP	:	Fédération Malagasy des Sports Paralympiques
FNPDJJS	:	Fonds National pour la Promotion et le Développement de la Jeunesse et des Sports
HI	:	Handicapé International
IBSA	:	International Blind Sports Association
IBWWF	:	International Stock Mandevill Wheel Chair Sport
INASFID	:	International Association of Sports for Personne With intellectuel Disability
IMC	:	Infirmité Motrice Cérébral
IPC	:	International Paralympic Comity
ISOD	:	International Sport Organisation for the Disabled
JIOI	:	Jeux des Iles de l'Océan Indien
MJSVA	:	Ministère de la Jeunesse, des Sports, et de la vie Associative
MS	:	Ministère des Sports
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale
SG : Secrétaire Générale
SOI : Spécial Olympics International
TAFITA : Tahiry Aina ho an'ny Fanatanjahantena sy Itsinjovanany Tanora
TVA : Taxes sur les Valeurs Ajoutées

INTRODUCTION

Depuis toujours, le sport a pris la dimension d'un fait social ; le nombre des pratiquants s'est considérablement multiplié et a favorisé l'organisation de la pratique sportive.

Le sport est défini comme la seule pratique compétitive licenciée, c'est-à-dire engagée dans l'institution qui fixe les règles du jeu et définit l'éthique sur laquelle celui-ci doit impérativement reposer. Le sport aussi est une pratique d'activités physiques institutionnalisée, et réglementée. Mais le sport est avant tout une pratique physique qui procure une sensation de satisfaction, de santé, et de sérénité. Les rencontres sportives favorisent entre les jeunes sportifs une fraternité et de l'amitié, peuvent se distinguer au niveau mondial. Ainsi nous pouvons tirer que le sport est un ensemble des situations motrices codifiées sous forme de compétition et institutionnalisées.

A Madagascar, la pratique du sport est régie par la loi 97014 du 08 Aout 1997 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Cette loi engendre toutes pratiques sportives de Madagascar au niveau des fédérations sportives. La pratique sportive ne se limite pas seulement au niveau des personnes en bonne santé physique et mentale mais il existe aussi des pratiques sportives pour les personnes handicapées. Ces personnes pratiquent le handisport qui est un ensemble de disciplines sportives individuelles ou collectives pratiquées par les personnes handicapées physiques et sensorielles telles les personnes para et tétraplégiques, amputées, infirmes moteurs cérébraux, aveugles, sourds-muets. Au sein du handisport, on pratique les sports de compétition qui cherchent la performance et les sport de loisirs qui sont pour les handicapés qui ne peuvent pas se livrer à des compétitions. L'objectif de cette pratique du handisport est de faire une rééducation et une réinsertion sociale des personnes handicapées physiques.

Alors en 1995, une fédération sportive a été créée en vue d'aider ces jeunes handicapés dans leurs pratiques sportives et compétitives. Cette fédération est nommée la Fédération Malagasy des Sports Paralympiques, la F.M.S.P.

Les personnes handicapées sont vraiment dévouées dans leur activité ; mais le manque de financement et de matériel ralentissent le développement de ces pratiques.

Ainsi, cette situation de la pratique sportive des personnes handicapées nous a poussés à choisir notre thème de recherche qui a pour objet d'améliorer le mode de financement de la Fédération Malagasy des Sports Paralympiques par le biais des Sponsorings.

Ce choix est justifié car la FMSP est une fédération très particulière, et il est aussi étonnant de vivre à qu'elle point les personnes handicapées aiment le sport, et veulent oublier leur handicap par le biais de sport. D'où cette fédération sportive devrait recevoir des appuis financiers considérables pour mener à bien son programme annuel.

Dans cette recherche nous délimiterons notre travail sur les moyens efficaces pour parvenir en aide la fédération, et pour avoir les appuis de la part des sponsorings, car sans aide financière, la fédération n'arrivera pas à fonctionner. D'où notre problématique serait de voir : **«*Quelle stratégie doit-on adopter pour aider financièrement la Fédération Malagasy des Sports Paralympiques dans l'accomplissement de ses missions ?*»**

L'intérêt de cette recherche réside dans le fait qu'elle pourrait aider et servir en tant qu'outil de recherche et de référence pour les fédérations dans leur recherche de financement.

Ainsi, nous intitulons notre mémoire : **«*Contribution à la recherche de financement des fédérations sportives : cas de la Fédération Malagasy des Sports Paralympiques*»**.

Pour mener à bien notre travail, nous avons adapté le plan suivant :

- Dans la première partie nous effectuerons la présentation de la recherche en essayant de faire des diagnostics de la fédération pour pouvoir aboutir à une problématique et avancer notre hypothèse.
- Dans la deuxième partie, nous parlerons de cadres conceptuels afin de mieux fonder et appuyer notre hypothèse.
- Dans la troisième partie, nous procéderons à une analyse de l'environnement du sport ou méthodologie pour la vérification sur terrain de notre hypothèse.
- Dans la quatrième partie, nous donnerons des suggestions et des recommandations qui proposent des démarches à suivre pour les recherches de fond.

CHAPITRE I :
PRESENTATION DE LA
RECHERCHE.

I. PRESENTATION DE LA RECHERCHE :

Dans la pratique sportive, dès qu'il s'agit de compétitions, les fédérations sont les premiers concernés, alors il est important de connaître l'importance des fédérations sportives à Madagascar. Dans cette recherche nous allons analyser plus particulièrement l'organisation de la Fédération Malagasy des Sports Paralympiques et sa présentation.

1.1. OBJET DE LA RECHERCHE :

Le sport entant que culture universelle devient actuellement un phénomène social, et un élément de citoyenneté, il prend une large place dans la vie de la Société et se présente comme un indicateur de développement social et économique d'une nation.

Ainsi, pour le développement et la promotion des sports, l'Etat par le biais du Ministère des sports a délégué ses pouvoirs aux différentes fédérations sportives pour gérer le Sport, d'où les fédérations sportives ont leur pleine autonomie administrative, financière, et technique, elles ont leur propre budget de fonctionnement dans lequel est mentionné les ressources et les dépenses financières y efférentes.

Et comme les fédérations ne peuvent pas se fonctionner normalement sans ressources financières, alors notre objet de recherche va se reposer sur l'amélioration du mode de financement des fédérations et comme exemple de recherche de financement la Fédération Malagasy des Sports Paralympiques.

1.2. CHOIX DE LA RECHERCHE :

Comme toutes les fédérations cherchent la réussite, et les résultats sportifs, alors il est nécessaire que le Ministère des Sports en collaboration avec les fédérations Sportives doivent se convergent vers ces réussites en mettant en place une Politique Sportive Nationale qui d'après le Mémoire de CAPEN/EPS de Monsieur RAZAFIARIMANGA Andriamampindra s'avère importante. La mise en place de cette politique entraine l'exigence d'un sport de haut niveau qui nécessite des moyens surtout d'ordre financier pour atteindre l'objet de cette politique.

Alors face à cette politique, deux de nos collègues dans ces mémoires respectifs ont cherché pour financier les fédérations, aussi pour Monsieur RANDRIANIRINA Severin dans son mémoire de CAREN/EPS, il sollicite la mise en place des critères de

subvention pour prioriser 5 disciplines Sportives à Madagascar. Il est à mentionner que l'allocation d'une subvention étatique exige la présentation préalable d'un projet émanant d'une fédération. Pour l'autre collègue Monsieur RAKOTOARIMANANA Lalaina dans son mémoire de CAPEN/EPS a mis un modèle de financement de proximité des fédérations Sportives pour financer les 22 autres fédérations ceci : en respectant la vulgarisation de la discipline, la formation des joueurs, des entraîneurs des arbitres, la création d'une équipe nationale, et l'organisation des compétitions :

- en classifiant les fédérations selon les trois niveaux de considération à savoir :
 - 1^{er} niveau : sport objet vecteur d'image
 - 2^{em} niveau : sport objet de prestige national
 - 3^{em} niveau : sport objet de prestige international.

L'existence de ces trois travaux de mémoire effectués par nos collègues nous a poussés à faire le choix sur cette recherche car les fédérations ne doivent pas attendre seulement les aides et les subventions de l'Etat, mais doivent aussi chercher d'autres moyens de financement à savoir le sponsoring.

1.3. DELIMITATION DE LA RECHERCHE :

En général, les ressources de financement des fédérations nationales sportive se reposent sur :

- le financement propre de la fédération elle-même
- le financement public ou de l'Etat
- la financement privé

Ici, dans notre travail de recherche nous nous limiterons sur le financement privé qui est composé de la subvention de la fédération internationale, du mécénat, du sponsoring, du parrainage et du partenariat ; mais en particulier de la subvention venant du sponsoring et du parrainage.

1.4. INTERET DE LA RECHERCHE :

Cette recherche servira d'outils de recherche de financement aux différentes fédérations sportives, si elles veulent vraiment développer leur discipline sportive respective. Elle permettra aussi à ces fédérations de connaître de plus en plus sur le système de sponsoring, et surtout sur l'attente des entreprises ou des sociétés lorsqu'elles participent aux subventions d'une fédération.

Pour l'Etat, l'intérêt de cette recherche se repose sur la prise de responsabilité des fédérations dans leur financement, c'est déjà au moins une leste pour l'Etat quand les fédérations ont trouvé des sponsors mais cela ne veut pas dire aussi que c'est le désengagement de l'Etat par contre l'Etat est le premier responsable du développement des sports d'où il doit contribuer à l'encouragement des sponsors à venir aider les fédérations Sportives.

1.5.LA FEDERATION SPORTIVE EN GENERAL :

La fédération sportive est une union d'associations sportives dont l'objet est de rassembler les groupements sportifs qu'y sont affiliés, ainsi que les licenciés dans le but d'organiser la pratique sportive à travers notamment la compétition.

Elle fixe les règles à respecter dans un sport, ces règles étant tenues en forme de charte chaque sport, chaque discipline sportive possède sa fédération.

1.5.1. Les fédérations sportives en France :

Comme la fédération sportive est née d'un regroupement des clubs, alors en France la première fédération est apparue en 1973 avec l'union des Sociétés de gymnastique de France.

En 1887, a été créée l'union des Sociétés Françaises de courses à Rads. Ces regroupements rendaient possible l'organisation des compétitions; la réglementation des pratiques des lorsque le nombre de clubs devenait trop important.

La loi de 1901 a contribué par le suite à l'amplification de ce mouvement de fédérations surtout à partir de 1910.

Aussi, il existe différentes catégories de fédérations à savoir :

- une fédération unisport qui peut comprendre des disciplines associées ;
- une fédération multisports ;
- une fédération affinitaire ;
- une fédération sportive scolaire et universitaire.

Elles ont pour objet d'organiser la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives, et de regrouper les associations et les licenciés à titre individuel selon la loi de 1901 relative au contrat d'associations.

Dans leur aménagement interne, ces fédérations sportives nationales sont toutes des associations privées. Elles sont composées de représentants des clubs affiliés, élus par ces dernières ou élus par les assemblées générales des démembrements locaux. Depuis la loi « Lamour » du 01/08/2003, la possibilité est faite aux fédérations de regrouper en qualité de membres les organismes à but lucratif dont l'objet est la pratique d'une ou de plusieurs de leur discipline. Si jusqu'alors une licence correspondait à une voix, depuis cette loi, la licence délivrée par une fédération sportive ou en son nom donne droit à participer aux entités sportives qui s'y rapportent et, selon les modalités fixées par ses statuts, à son fonctionnement.

Alors, la fédération est composée par :

- Une assemblée générale, qui se réunit au moins une fois par an sur convocation du président. Elle définit et contrôle la politique de la fédération, approuve les comptes et vote le budget.
- Un président de la fédération, élu pour quatre ans par l'assemblée générale et qui seul, représente la fédération lors d'actions en justice.
- Un bureau qui assiste la présidence.
- Diverses commissions qui généralement en charge l'élaboration de la réglementation, les questions de disciplines, de finances.

Depuis la loi « Lamour » du 01Août 2003,

Les fédérations sportives aussi bénéficient d'un agrément ministériel en vue de participer à l'exécution d'une mission de service public. A ce titre, elles sont notamment chargées de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives, de

développer et organiser la pratique de ces activités, d'assurer la formation et le perfectionnement de leurs cadres bénévoles et de délivrer les licences et les titres fédéraux. Elles sont soumises au contrôle de l'état et doivent adopter des statuts comportant certaines dispositions obligatoires et un règlement disciplinaire conforme à un règlement type.

Les tâches confiées aux fédérations sont :

- La promotion de l'éducation par les activités physiques et sportives (A. P. S.)
- L'accès de toutes et tous à la pratique des A. P. S.
- La formation et le perfectionnement des dirigeants, animateurs, formateurs et entraîneurs fédéraux.
- L'organisation et l'accession à la pratique arbitrale, notamment pour les jeunes.
- Le respect des règles techniques, de sécurité, d'encadrement et de déontologie de la discipline.
- La délivrance des textes fédéraux (sous réserve des compétences des fédérations délégataires)
- L'organisation de la surveillance médicale des licenciés.
- La promotion de la coopération sportive régionale, par leurs organes déconcentrés
- La représentation des sportifs dans les instances dirigeantes.
- La formation et le perfectionnement des arbitres et des juges.

En contrepartie, les fédérations agréées peuvent recevoir de l'Etat un concours financier, et en personnel dans des conditions fixées par convention.

En septembre 2004, 121 fédérations étaient agréées par le décret 2004-22 du 7 janvier 2004 relatif à l'agrément des fédérations sportives.

Ainsi, elles sont directement chargées de l'exécution proprement dite d'une mission de service public. Elles reçoivent la délégation du ministère de la jeunesse, des sports, et de la vie associative (MJSVA) français accordée à une seule fédération dans une discipline donnée pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux. Elles définissent les règles techniques et administratives propres à leur discipline. Elles font des propositions d'inscription sur les listes de sportifs, d'entraîneurs, d'arbitres et de

juges de haut niveau. Elles fixent librement les règles relatives à l'organisation de leurs compétitions, à l'exception des domaines touchant à l'ordre public. Ces domaines, violence, dopage, pouvoir disciplinaire, règlement médical font l'objet d'un encadrement législatif et réglementaire spécifique.

Les fédérations délégataires sont également placées sous le contrôle de l'Etat, elles doivent remplir un certain nombre de conditions définies par décrets et doivent renouveler ses membres tous les quatre ans.

Actuellement, un important travail législatif issu des états généraux du sport offre aux fédérations une plus grande liberté d'organisation, tout en confortant la place essentielle des associations ou des structures fédérales, il permet en l'encadrant strictement, une participation à la vie fédérale des partenaires économiques qui contribuent au développement de la pratique sportive ; il donne une valeur législative au principe d'unité au sein de chaque fédération entre les différentes formes de pratiques, sport amateur et professionnel et nécessaire solidarité financière entre les deux ; il offre des options dans les relations financières entre les fédérations et leur club professionnel. Ainsi, ce travail législatif répond aux attentes du mouvement sportif et complet les progrès réalisés dans la construction du partenariat. Des décrets d'application et des textes sont en cours d'élaboration et devraient donner plus de lisibilité, transparence, et solidité à la relation fondamentale l'Etat et le mouvement sportif. Le décret relatif à l'agrément et aux statuts des fédérations sportives parues le 7 janvier 2004 apporte une réponse sur les dispositions obligatoires des statuts des fédérations, notamment l'adoption d'un règlement financier.

1.5.2. Les fédérations sportives à Madagascar :

A Madagascar, la loi n° 97.014 du 08 Août 1997 relative à l'organisation et à la promotion des Activités Physiques et Sportives gère la promotion et le développement du sport, ainsi que les fédérations sportives qui sont affectées à diriger et organiser les différentes disciplines sportives. Cette loi est renforcée par le décret n° 2010.001 du 04 janvier 2010 portant le mode de relation entre le Ministère chargé des sports et le mouvement sportif, et fixant l'organisation générale et le fonctionnement des groupements sportifs uni-sports.

Ainsi, à Madagascar, les fédérations sportives comprennent deux catégories :

- les fédérations Uni-sports,
- les fédérations Omnisports, ainsi que la fédération du sport scolaire, la fédération du sport Universitaire, la fédération du sport Militaire et les fédérations dites Affinitaires.

Les fédérations sportives agréées participent à l'exécution d'une mission d'intérêt général, à ce titre elles sont chargées notamment de :

- promouvoir l'éducation et la formation par la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives.
- développer et organiser la pratique du sport,
- assurer la formation et le perfectionnement de leurs cadres,
- délivrer les licences et les titres fédéraux.

Dans le respect des principes généraux du droit, les fédérations sportives ont un pouvoir disciplinaire à l'égard des groupements sportifs qui leur sont affiliés, et de leurs licenciés, et font respecter les règles techniques et déontologiques de leurs disciplines.

Les fédérations sportives délégataires de pouvoir du Ministre chargé du sport sont habilités à organiser des compétitions à l'issue desquelles sont délivrés des titres internationaux, nationaux, ou régionaux et procéder aux sélections correspondantes, suivant les règles internationales, et les règles techniques propres à leurs disciplines sportives. Un arrêté du Ministère chargé du sport fixe périodiquement la liste de ces fédérations après avis du Conseil National des sports, une institution qui n'est pas encore créée or, son existence est un atout moyen dans le développement du sport Malagasy.

1.6.LA FEDERATION MALAGASY DES SPORTS PARALYMPIQUES :

1.6.1. Historique au niveau mondial :

Après la deuxième guerre mondiale, les soins donnés aux blessés ont suscité des nouvelles techniques de thérapie et de rééducation, certains spécialistes ont choisi d'utiliser quelques sports ou celle des jeux de compétition adaptée pour rééduquer les victimes de cette guerre.

Ainsi, en 1948 le Professeur GUTTMAN lance et développe le sport pour les handicapés à STOCK MANDEVILLE en Grande Bretagne, cette pratique sportive pour les handicapés se développent progressivement en donnant naissance à un mouvement institutionnalisé. Les premiers jeux se sont déroulés en 1951 à Stock Mandeville. En 1960 à Rome, les jeux internationaux se déroulent pour la première fois dans la même ville et même année que les Jeux Olympiques. D'où a été né le Comité International Paralympique (IPC) qui est l'instance dirigeante, responsable de la promotion et du développement de la compétition du Handisport dans le monde. Cette organisation a pour but de représenter le sport chez les personnes handicapées et pour tâche principale l'organisation, la direction et la coordination des jeux paralympiques d'été et d'hiver ainsi que d'autres compétitions multi handicaps dont les plus importants sont les championnats mondiaux et régionaux.

Actuellement, le monde paralympique compte 23 sports officiellement reconnus : 19 sports d'été et 04 sports d'hiver.

Les disciplines sportives varient selon les catégories de handicaps. Certains d'entre elles sont spécifiques à un handicap particulier, d'autres sont pratiquées par plusieurs catégories. L'athlétisme est la discipline emblématique apparu comme sport paralympique aux jeux de Rome en 1960, il est pratiquement le sport le plus ouvert à toutes les formes d'handicaps. En fauteuil roulant ou debout, les athlètes participent à des épreuves de courses, de lancers, ou de sauts. Toutes les catégories sans exception sont concernées par ce sport.

En plus de l'organisation des compétitions sportives, l'IPC aide financièrement et matériellement les Fédérations Paralympiques partout dans le monde, et Madagascar en fait partie.

Maintenant nous allons voir l'historique du sport des personnes handicapées à Madagascar.

1.6.2. Historique de la F.M.S.P :

Conscient des accords de la pratique des Activités Physiques et Sportives pour l'éducation et l'épanouissement de l'individu, ainsi que le droit des personnes handicapées, l'organisme non gouvernemental dénommé Handisport de Madagascar a été créé en 1989, et a pour mission de promouvoir et développer le sport pour les personnes handicapées et leur intégration sociale.

1.6.2.1. La création :

En 1995, la première fédération sportive pour les personnes handicapées a vu le jour, grâce à la collaboration de quelques techniciens sportifs de l'ONG handisport Madagascar et de ses partenaires. Cette première fédération et la Fédération Malagasy de Handisport, et elle a reçu l'agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

En 1996, la fédération en partenariat avec Handicap International Madagascar a organisé le premier tournoi inter-île de l'Océan Indien de Basketball en fauteuil ; et c'est en 1998 que le Comité International des JIOI a accepté la participation des handicapés : la Fédération Handisport Malagasy a participé au 5^{ème} JIOI à la Réunion dans les épreuves de course de vitesse 100m pour les non-voyants, et la course de 1500m en fauteuil roulant.

1.6.2.2. Quelques définitions

La FMSP regroupe le sport pour les personnes handicapées ayant des handicaps comme :

- Le handicap moteur ou physique,
- Les handicaps sensoriels (la cécité et la surdité),
- Le handicap mental,

- L'infirmité cérébrale.

- **Personnes handicapées :**

On entend par « personnes handicapées », toute personnes qui représente une déficience congénitale ou acquise dans ses capacités physiques ou mentales, et qui l'empêche d'assurer personnellement toute ou une partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale. Les types de handicaps sont variés mais ils peuvent être regroupés au sein des quatre grandes familles.

- **Le handicap moteur ou physique :**

Le handicap moteur et physique est toute difficulté voir impossibilité ou incapacité à accomplir une ou plusieurs fonctions comme élément essentiel de la vie quotidienne par exemple : la difficulté de se déplacer ou la difficulté de bouger un segment de membre supérieur empêchant un sujet de porter quelque chose à la bouche ou montrer quelque chose du doigt.

- **Le handicap mental :**

Le handicap mentale réfère aux difficultés d'adaptation et d'intégration rencontrées par les personnes ayant une déficience mentale. La déficience mentale désigne une atteinte ou un dysfonctionnement cérébral entraînant des limitations intellectuelles et sociales, à des degrés divers suivant l'importance de l'atteinte. A noter que la déficience mentale n'est pas une maladie mais un état résultant de facteurs divers.

- **Le handicap sensoriel :**

Le handicap sensoriel touche les principaux sens, c'est-à-dire l'ouïe, la vue. Ainsi, la personne handicapée sensorielle a des difficultés pour entendre, parler ou voir. Deux grands types de handicaps dans cette catégorie : la cécité et la surdité :

- *La cécité* est la perte de la fonction visuelle réduite à supérieure à 1/20èmes selon l'OMS, et lorsqu'une personne est aveugle, elle voit peu ou pas du tout. Là encore certaines personnes ne voient absolument rien, d'autres voient un peu. Par exemple, la personne concernée va être capable de faire la différence entre la lumière et l'obscurité ou va être capable de connaître son environnement

habituel sans en distinguer les détails, le port de lunettes améliorera la vue de certaines personnes.

- *La surdit * : la d ficiency auditive est la diminution de l'audition. Lorsqu'une personne entend mal ou pas du tout, on dit qu'elle est sourde. Certaines personnes sont sourdes et n'entendent absolument rien. Mais le plus souvent les personnes concern es sont malentendantes : elles entendent mal, elles peuvent percevoir certains sons comme les bruits graves et forts par exemple. Il y a plusieurs grades ou degr s de d ficiency auditive, en relation avec l'audition vocale. Le degr  la plus grave est la surdit .

- ***L'Infirmit  Motrice C r brale (IMC) :***

L'infirmit  Motrice C r brale qui signifie paralysie venant du cerveau, c'est un ensemble de troubles neurologiques qui r sultent d'une atteinte des parties profondes du cerveau survenant soit juste avant, soit au moment, soit juste apr s la naissance, elle est un handicap neurologique qui existe d s la naissance, mais qui n'est pas h r ditaire. Elle ne s'accompagne pas d'atteinte importante de l'intelligence, mais elle est un handicap non  volutif, et ce n'est en somme que la s quelle, qui malheureusement persiste toute la vie, d'un accident survenu   la naissance.

1.6.2.3. Les Ligues r gionales :

Actuellement, la FMSP regroupe dix Ligues R gionales   savoir :

- Analamanga
- Atsinanana
- AlaotraMangoro
- Vakinankaratra
- MatsiatraAmbony
- Amaron'i Mania
- AtsimoAndrefana
- Menabe

-Boeny

-Sofia

1.6.2.4. Les objectifs de la FMSP :

La fédération Malagasy a pour objectif:

-d'intégrer les jeunes handicapés dans la société par le biais de la pratique sportive

-de rééduquer les personnes handicapées physiques sensorielles par le sport

-d'offrir un développement personnel et de promouvoir une meilleure insertion sociale des personnes handicapées mentales

-d'aider les sportifs malgré leurs handicaps d'être capable de pratiquer une activité sportive adaptée mais restent compétitives.

1.6.2.5. Epreuves et compétitions :

La fédération pratique les disciplines sportives suivantes :

-Athlétisme sur fauteuil roulant :

- Les courses : 100m – 800m – 1500m et marathon
- Les lancers : Poids – javelot - disque

-Athlétisme pour les non-voyants : les courses : 100m – 200m -400m - 800m – 1500m.

-Athlétisme pour les sourds :

- Les courses : 100m – 200m – 400m – 800m – 1500m- 5000m
- Les lancers : Poids – disque – javelot
- Les sourds : Hauteur – Longueur

-Natation : 50m nage libre pour les sourdes, 50m pour les handicapés physiques (Amputé, polio, catégories confondues)

-Basketball : en fauteuil roulant pour les handicapés physiques

-Basketball pour les sourdes et les déficients mentaux

- Pétanque pour les trois types handicaps : sourds, physiques et mentaux
- Goal Ball et ton Ball pour les non-voyants
- Football à 7 pour les sourds et les déficients mentaux.

La FMSP a participé aux différents jeux et compétitions organisés au sein de la Région Océan Indien tels :

- Les JIOI de 1998 à la Réunion- 2003 à l’Ile Maurice et 2007 à Madagascar,
- Les jeux de la commission de la jeunesse et du sport de l’Océan Indien (CJSOI) réservés à la catégorie d’âge de 17 ans et moins, 2006 à l’Ile Maurice, 2008 aux Seychelles, 2010 à la Réunion.
- Les Coupes des clubs champions handisports de l’Océan Indien (CCCHOI) depuis 2002 jusqu’ maintenant dans les disciplines de Basketball en fauteuil et en Pétanque.

1.6.2.6. Résultats:

Grâce aux résultatsdes athlètes non voyant à l’épreuve de 100m que Madagascar a pu participer aux jeux paralympiques de Sydney 2000.

Les tableaux suivants montrent les résultats obtenus par la FMSP durant ces rencontres :

Tableau n°1 : Résultats des JIOI en handisport 1998,2003 et 2007.

Année	1998	2003	2007
Classement			
1 ^{er}	Réunion	Réunion	Madagascar
2 ^{ème}	Maurice	Maurice	Réunion
3 ^{ème}	Madagascar	Madagascar	Maurice
4 ^{ème}	Seychelles	Seychelles	Seychelles

Source : enquête auprès FMSP.

Tableau n°2 : Résultats des jeux de la CJSOI en handisport 2006,2008 et 2010.

Année	2006	2008	2010
Classement			
1 ^{ère}	Réunion	Madagascar	Maurice
2 ^{ème}	Maurice	Maurice	Réunion
3 ^{ème}	Madagascar	Réunion	Madagascar
4 ^{ème}	Seychelles	Seychelles	Seychelles
5 ^{èmes}	Comores	Comores	Comores

Source : Enquête auprès FMSP.

Tableau n°3 : Résultats de la CCCHOI : 2004, 2005, 2006, 2007, 2008,2009 et 2010.

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Classement							
1 ^{er}	Réunion	Madagascar	Réunion	Madagascar	Réunion	Madagascar	Réunion
2 ^{ème}	Madagascar	Réunion	Maurice	Réunion	Madagascar	Réunion	Madagascar
3 ^{ème}	Maurice	Comores	Madagascar	Maurice	Maurice	Maurice	Maurice
4 ^{ème}	Comores	Maurice	Comores	Comores	Comores	Comores	Comores

Source : Enquête auprès FMSP.

Ces tableaux de résultats nous montrent que les athlètes handicapés Malagasy ont leur place dans le sport des personnes handicapées dans la Région Océan Indien, et même au niveau de toutes les disciplines sportives Malagasy car à titre d'exemple aux JIOI 2007 à Madagascar, nos sportifs handicapés ont raflé 5 médailles d'or en athlétisme, et aux jeux de la CJSOI 2008 aux Seychelles 6 médailles d'or en athlétisme. Ce qui prouve la place du Handisport dans le milieu sportif Malagasy, et aussi la

volonté des athlètes handicapés Malagasy qui nous montrent leur intégration à part entière dans le milieu sportif Malagasy.

Ainsi, l'historique de la FMSP nous a permis de connaître ses missions et ses objectifs qui sont très importants pour l'épanouissement des personnes handicapées et qui nécessitent d'être soutenues. Mais pour savoir plus d'information sur la FMSP, nous allons procéder à l'étude l'environnement interne et externe.

1.7. L'ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE DE LA FMSP :

La FMSP a son propre organisation, ses fonctionnements. Elle a aussi des organes externes qui sont directement concernés par ses activités. Aussi, il est important de savoir en ce qui concerne l'environnement interne et externe de la Fédération.

1.7.1. Environnement interne de la Fédération :

La fédération est administrée par une Assemblée générale, un Comité Directeur avec une Direction Technique Nationale.

1.7.1.1. L'Assemblée Générale (AG) :

L'AG est l'organe suprême de la fédération, elle est composée :

- des membres du Comité Directeur,
- de trois représentants par région : le Président de la ligue, le Conseiller Technique Régionale, un représentant des sportifs licenciés,
- de trois membres de la commission technique nationale,
- d'un médecin ou un kinésithérapeute,
- d'un représentant de la commission centrale des arbitres.

L'AG se réunit en session ordinaire une fois par an sur convocation du Président. L'AG élit son bureau parmi les membres présents pour chaque session ordinaire et cela est fixé par le règlement intérieur.

Elle a pour mission de :

- orienter des activités de la fédération,
- statuer sur toute question non résolue pour le comité Directeur,
- approuver les rapports techniques, financiers, moraux du comité directeur sur les activités de l'exercice précédent,
- arrêter le budget de l'exercice suivant,
- nommer un ou deux commissaire aux comptes sur proposition du comité directeur.

1.7.1.2. Le Comité Directeur (CD):

Le CD est l'organe exécutif de la fédération, il est composé de :

- Un Président,
- Un Vice-Président,
- Un secrétaire général,
- Un trésorier,
- des membres conseillers.

Les membres du comité directeur sont élus par l'AG pour un mandat de quatre ans. Ils sont rééligibles. Leur mandat expire au plus tard le 31 décembre qui suit les J.O d'été.

Le Président du CD et le premier responsable de la fédération. Il est secondé dans l'exercice de ses fonctions par le vice - Président. Il représente la fédération dans tous ses actes de la vie civile et auprès des différentes autorités publiques ou privées, et partout où besoin sera. Il dirige et supervise les activités du CD. Il veille au respect des statuts, des règlements intérieurs et à l'exécution des délibérations de l'AG.

Pour chaque discipline sportive, il est institué une direction technique nationale (DTN) dont l'organisation , mission et fonctionnement sont précisés par Arrêté du Ministère chargé du sport.

1.7.1.3. La Direction Technique Nationale (DTN):

La Direction Technique Nationale est l'organe chargé de la gestion technique d'une discipline sportive administrée par la fédération sportive nationale.

Elle est composée par :

- DTN,
- CTR,
- Entraîneurs nationaux,
- 2 représentants de la commission centrale des arbitres,
- un représentant de la médecine du sport

Le mandat des membres de la DTN et de ses structures décentralisées durent 4 ans renouvelables.

Le DTN est élu par la commission technique nationale (CTN) parmi ses membres ayant la qualification de Professeur Certifié ou licencié en Education Physique et Sportive, ou d'entraîneur, ou d'instructeur titulaire d'un Brevet d'Etat.

La CTN est composée par :

- les entraîneurs nationaux,
- les conseillers techniques régionaux,
- 2 représentants de la commission centrale des arbitres,
- le médecin de la fédération.

L'élection du DTN est entérinée par le Comité Directeur de la Fédération. Le DTN est le premier responsable technique de la discipline. Conformément à l'article 29 du décret 2000-071 susvisé, des commissions peuvent être mises en place pour appuyer les actions du DTN.

D'où, le DTN et ses structures décentralisées peuvent mettre en place les sous-commissions techniques ci-après :

- sous-commission technique d'encadrement,
- sous-commission technique de classement et de fichier national,
- sous-commission technique d'organisation des rencontres sportives.

Le DTN renvoie sous forme de recommandation les résultats de ses études aux structures décentralisées après avis de la Fédération.

Ainsi, si telles sont les structures administratives et technique de la fédération, alors en tant que fédération sportive agréé, elle participe à l'exécution d'une mission d'intérêt générale qui est chargé notamment de :

- développer, organiser, coordonner et contrôler la pratique et enseigner la pratique dans le cadre de la législation en vigueur ;
 - organiser les stages de perfectionnement et de recyclage ainsi que des séminaires destinés aux cadres et athlètes en vue du développement de la discipline ;
 - délivrer les attestations, les titres fédéraux, les licences, et les passeports sportifs ;
 - représenter et défendre les intérêts de la FMSP et de ses pratiquants ;
 - collecter, vulgariser, mettre à la disposition des entités intéressées, les données relatives à la discipline et assurer la conservation des archives et la tenue de la documentation correspondante.
-
- proposer des sanctions ou des mérites aux dirigeants conformément aux textes en vigueur ;
 - préparer la relève ;
 - promouvoir l'éducation et la formation ;
 - assurer la surveillance médicale des sportifs ;
 - assurer la gestion, la représentation et la défense des intérêts de la discipline aussi que de ses membres sur l'ensemble du territoire national et international.

Voici en ce qui concerne l'environnement interne de la fédération et maintenant nous allons voir l'environnement externe de la fédération.

1.7.2. Environnement externe de la Fédération :

L'environnement externe est composé des organisations nationales et internationales qui appuient financièrement psychologiquement la FMSP. Ces organisations regroupent le MS, les fédérations internationales chargées des sports des personnes handicapées en particulier l'International Comité (IPC), et le Comité Olympique Malagasy.

1.7.2.1. Le Ministère des Sports :

Le MS est régie par l'Etat, alors la réglementation générale du sport relève de l'autorité de l'Etat. Le MS est le garant du financement régulier des organismes sportifs aussi que du respect de l'éthique sportive au sein du mouvement sportif. Il a un contrôle sur la constitution des organismes détenteurs de la délégation du pouvoir, aussi que leur activité et leur gestion, la modalité de ce contrôle est déterminé par voie réglementaire.

Ce Ministère met en œuvre la politique sportive de la nation. Il est garant de l'application et du respect de la charte et de des conventions internationales.

La structure d'organisation et de gestion sportive dit être conçue en tenant compte de la structure administrative du pays. Alors, le Ministère oriente et ordonne les actions du groupement sportif sur lesquelles il exerce la tutelle. Il définit les formations conduisant aux professions et métiers du sport. Il assure en la matière le contrôle, la qualification, délivre les diplômes et équivalences correspondantes.

Il a le devoir d'assurer l'intégration socio - professionnel des athlètes, sportifs et techniciens.

Le Ministère participe aussi aux dotations matérielles, en ressources humaines, et surtout des subventions financières aux fédérations.

Comme nous avons cité ci-dessous les missions du MS, alors, le rôle du Ministère est le même pour tous groupements sportifs et même pour la FMSP, il n'y a pas d'exception.

1.7.2.2. Le Comité Olympique Malagasy :

Le COM est un représentant du Comité International Olympique (CIO) à Madagascar, elle a pour objectif d'offrir un soutien technique et financier aux athlètes de niveau Continental pour leur préparation en vue d'une participation aux jeux multisports continentaux ; régionaux et surtout la préparation des jeux olympiques

Le COM soutient techniquement et financièrement les fédérations et les athlètes en vue de leur participation à ces jeux

Les budgets alloués aux projets de préparation peuvent couvrir les activités suivant :

- les frais relatifs à l'organisation d'entraînements nationaux ou internationaux pour que les athlètes se préparent pour des jeux
- les frais d'entraînement relatifs à la prise en charge des athlètes
- les frais liés à la participation des athlètes à des compétitions intégrées dans leur programme d'entraînement.

1.7.2.3. Les Organisations Internationales :

Les organisateurs internationaux regroupées au sein de l'IPC ont été créé en 1989 pour s'occupe du sport aux personnes handicapées.

Dans cette organisation il y a le :

-International stocke Mandeville Wheel chair sports (IBWWF) créé en 1952 qui s'occupe au particulier des disciplines pratiqués sur fauteuil roulant,

-International sports organisation for the Disabled (ISOD créé en 1964 qui s'occupe de la pratique de sport pour les personnes amputées,

-CerebralPalsy International sport and Récréation Association (CPISRA) créé en 1978 qui s'occupe de la pratique des sport pour les personnes handicapées cérébrales,

-International Blind Sports Association (IBSA) créée en 1980 qui s'occupe de la pratique des sports pour les personnes qui ont une déficience visuelle,

-International Association of Sports for Personne withintellectueldisability (INAS FID) qui s'occupe de la pratique des sports pour les personnes handicapées mentales.

-Comité international des sports pour les sourdes (CISS) créé en 1924 qui s'occupe de la pratique des sports pour les personnes sourdes.

-Specialolympics international (SOI) qui organise les jeux olympiques pour les personnes handicapées mentaux.

La FMSP est alors soutenue par sept organisations internationales qui sont regroupées dans l'IPC. Ces comités ont pour mission d'aider financièrement et matériellement les fédérations nationales des sports paralympiques dans les réalisations de ses programmes de compétitions.

En effet, la FMSP à plusieurs catégories des disciplines pour chaque catégorie des handicapés elle est en relation avec des organisations internationales qui s'appuient dans l'accomplissement de ses missions. Aussi, l'environnement interne et externe de la FMSP nous ont permis de savoir que la fédération est très particulière dans l'accomplissement de ses missions car elle n'est pas seulement basée sur la compétition et le développement du sport des personnes handicapées mais surtout de programme d'intégration des handicapés dans la société.

Si telles sont la mission et l'attribution de la FMSP au cours de leurs réalisations et leurs activités, la fédération a rencontré différents problèmes.

1.7.2.4. Problèmes rencontrés par la FMSP :

Les problèmes principaux constatés par la fédération au cours de sa mission sont liés :

- A la communication entre la fédération et ses structures décentralisées
- Au manque d'infrastructure et de matériels
- A l'insuffisance des ressources financières

a). Les problèmes liés à la communication et ses structures décentralisées :

C'est au cours de l'assemblée générale ordinaire à la fin de la saison sportive que le comité directeur de fédération fait ses rapports devant les responsables de ses structures décentralisées. En général les ligues se rencontrent pour faire le bilan de la saison passée et pour reconnaître les préparatoires de la saison à venir selon le programme d'activité de la fédération. Chaque ligue va préparer ses athlètes en fonction des activités élaborées par la fédération. Or quand on a abordé le programme de la saison à venir certaines modifications des activités ont été aménagées.

Dans ce cas la fédération doit communiquer ces changements de programme auprès des ligues. Mais parfois cette communication peut être en retard ou même n'arrive pas à sa destination, d'où l'existence de problème de communication entre la fédération et les ligues. Ils'agit d'un problème vécu pour la plupart des fédérations nationales ; un problème qui doit être résolu à partir de l'amélioration de la gestion des informations auprès de la fédération.

b). Les problèmes liés aux manques d'infrastructures et matériels :

La FMSP est une fédération qui utilise plus de matériel car pratiquer le sport pour les personnes handicapées nécessite beaucoup de matériels et d'infrastructures. Même si la fédération fait beaucoup d'effort, ce manque est très visible lors de la réalisation de ses activités sportives. Les matériels sportifs pour les handicapés ne sont pas disponibles sur le marché Malagasy, mais nécessitent des importations à l'étranger et même s'il y en a les prix sont trop élevés. Et pour les infrastructures, il n'existe pas encore des infrastructures spéciales pour les handicapés mais ils utilisent les stades pour l'athlétisme ou le terrain de basketball, une piscine pour les personnes normales mais avec ces infrastructures par exemples pour les athlètes en fauteuil roulant ils auront des difficultés à se déplacer. Aussi ces insuffisances et inexistentences d'infrastructures, de matériels sont liés à la fois aux problèmes financiers de la fédération et deviennent un frein au développement et à la promotion de la discipline, surtout à sa vulgarisation. D'où ces problèmes sont liés aux problèmes de financements de la fédération.

c). Les problèmes liés aux manques ou à l'insuffisance de ressources financières :

Même si la fédération reçoit de financement à travers des différents donateurs et partenaires elle n'arrive pas à réaliser correctement son programme d'activités de la saison.

Si ce problème subsiste, il est clair que la FMSP sera en difficulté financière face à l'exécution de ses missions. Le tableau ci-dessous nous montre le budget de la fédération de l'année olympique 2004-2008(source FMSP).

Tableau n° 4 :Budget de la fédération (Année olympique 2004-2008)

Saison/libellés	2004 – 2005 En Ariary	2005 – 2006 En Ariary	2006 – 2007 En Ariary	2007 – 2008 En Ariary
Ressources	5 420 000	7 790 000	5 638 000	2 780 000
Dépenses	6 790 000	10 331 000	6 860 000	3 870 000
Manque à gagner	1 370 000	2 541 000	1 422 000	1 090 000

Source: FMSP.

Le tableau montre les ressources et les dépenses de la fédération ainsi que les manques à gagner pendant cette année olympique.

Ainsi, le financement joue un rôle important sur les activités de la fédération ; sans financement la fédération resterait sans activité et c'est pour cela que les fédérations devraient chercher par tous les moyens de nouvelles sources de financement pour éviter cette insuffisance financière.

1.8. PROBLEMATIQUE :

Pour assurer son financement et réaliser ses missions la fédération a ses propres ressources financières que ce soit publiques ou privées permanentes ou non permanentes.

Et à cause du manque de financement au cours de ses activités, la fédération rencontre un déséquilibre entre ressources et dépenses ; et ce déséquilibre peut engendrer l'arrêt des activités car les ressources ne recouvrent pas les dépenses.

D'où notre problématique : « **quelle stratégie doit-on adopter pour financer la FMSP dans l'accomplissement de ses missions ?** ».

1.9. HYPOTHESE :

La FMSP est une fédération qui prospère avec ses moyens dans ses occupations car la pratique du sport pour les personnes handicapées est une cause importante car malgré le manque de ressources, la fédération essaie de s'en sortir.

D'où, comme nous avons dit que notre problématique consistera à trouver une stratégie pour pouvoir financer la fédération dans l'accomplissement de ses missions. Et que même si elle a des différentes ressources financières, elle rencontre un déséquilibre dans son budget de fonctionnement ; les ressources financières sont insuffisantes pour couvrir les dépenses d'activités ; et ou le non respect du calendrier sportif établi au début de la saison.

Cette stratégie de financement s'exprime par un projet de financement qui consiste à :

- La mise en place du calendrier sportif.
- La budgétisation de ce calendrier.
- La sous mission de ce budget à un partenaire ou un sponsor dans le cadre d'une convention.

La réalisation de ce projet aide principalement la fédération dans la recherche du financement car c'est par un projet bien structuré que la fédération va espérer la participation des bailleurs de fonds.

D'autant plus l'obtention de financement n'est pas en fonction des besoins de la fédération ; mais surtout en fonction de son dossier avec le programme d'activités et le budget de réalisation de ces activités.

À propos de financement ; il y a le financement interne et externe. Ce financement est géré par le trésorier et son adjoint avec la participation de la

commission financière de la fédération ; à chaque saison sportive le trésorier établit un budget prévisionnel de fonctionnement de la fédération.

Le financement interne provient :

- des cotisations des membres de la fédération
- des recettes de compétitions etc....

Concernant le financement externe il provient en réalité :

- de l'Etat qui subventionne les activités de la fédération à partir du fond national pour le développement de la jeunesse et des sports « TAFITA ».
- de la fédération internationale à laquelle la fédération est affiliée.
- des sponsors ou partenaires.

Malgré l'existence de ces sources de financement interne externe, le budget de la fédération demeure insuffisant pour son fonctionnement.

D'où la formulation de notre hypothèse : « **la recherche d'un financement pour le fonctionnement de la fédération nécessite la mise en place d'un projet d'activité à soumettre auprès des sponsors et partenaires** ».

**CHAPITRE II :
CADRES
CONCEPTUELS.**

II. CADRES CONCEPTUELS :

Dans cette partie, nous allons parler des concepts qui peuvent influencer les ressources de financement de la FMSP.

L'explication de ces concepts nous permet de connaître les idées concernant les ressources de financement et leurs apports dans le fonctionnement de la fédération.

Ainsi, cette deuxième partie s'intéresse à une analyse théorique sur les caractéristiques du financement des fédérations.

Activité sociale, le sport est peu à peu devenu une affaire d'Etat. Parmi les ressources financières qui lui parviennent, il est logique de considérer d'abord le budget de la fédération sportive.

Alors, le décret du Ministère des Sports portant le numéro 2002.1551 du 03 Décembre 2002, portant modification et complétant certaines dispositions du décret numéro 2000.001 du 01 Février 2000 fixant les statuts types des fédérations sportives uni- sports, stipule que : «le budget de la fédération est constituée en ressource par :

- les cotisations des membres,
- les droits divers : affiliation, mutation...,
- les quotes-parts sur les recettes des compétitions,
- les dons et subventions,
- les recettes provenant des activités de la fédération, et de tout autre produit autorisés par les textes en vigueur,
- les sponsorings.

Mais avec l'expansion actuelle du sport, ces ressources s'avèrent chaque jour insuffisant pour couvrir les besoins financiers des activités sportives. Par conséquent, l'appel aux fonds privés est plus pressant ; la réponse vient surtout des publicitaires, des mécènes et des sponsors. Il est normal enfin que les sportifs eux même contribuent au financement de leur propre activité, tout comme les spectateurs lorsque les sports sont donnés en spectacles.

La connaissance du budget de la fédération permet de classer les ressources de financement en deux catégories :

- Les financements internes,
- Les financements externes.

2.1. LES FINANCEMENTS INTERNES DE LA FMSP :

La FMSP a son propre financement interne :

Ce financement regroupe :

- Les cotisations des membres,
- les quotes-parts sur les recettes des compétitions.

2.1.1. Les Cotisations des membres :

La cotisation est la contrepartie de l'adhésion à l'association. A chaque début de la saison sportive, et selon le règlement intérieur avalisée par l'assemblée générale de la fédération, tous les membres adhérents doivent s'acquitter auprès du trésorier de leur cotisation fixée par le règlement intérieur, et diffère très fortement selon la qualité du membre, selon les disciplines sportives. Ces cotisations ne couvrent que 5% du budget de la fédération.

2.1.2. Les droits divers :

Les droits divers comprennent :

- l'Affiliation,
- la Licence,
- la Mutation,
- le droit d'engagement à une compétition.

2.1.2.1. L'Affiliation :

Les droits d'affiliations sont les montants versés par les ligues affiliées à la fédération, et constituant l'une des ressources de la fédération et bien souvent l'élément principal.

Toutefois, les droits d'affiliation n'ont pas un caractère obligatoire que si les statuts les prévoient expressément. La liberté la plus absolue est laissée aux statuts mais le montant doit correspondre aux besoins de la fédération. Le taux du droit doit être égal pour toutes les ligues membres de la fédération. Ces droits d'affiliation représentent 8% à 10% du budget de la fédération.

Affilier son association à une fédération, c'est avant tout avoir l'autorisation de délivrer une licence à chacun de ses membres, et d'avoir la possibilité de participer à la vie de la fédération et de bénéficier des services fédéraux. Ces services sont entre autres :

- La participation aux compétitions inscrites au calendrier de la fédération,
- La possibilité d'intégrer la filière sportive (individuelle ou par équipe) et de pouvoir participer aux sélections pour les épreuves internationales et olympiques ;
- La possibilité de participer aux formations en vue d'obtenir des diplômes fédéraux (entraîneur...);
- La possibilité de suivre des formations de dirigeants, juges et arbitres.

Les droits d'affiliations sont payés à la caisse de la fédération pour les ligues régionales à chaque début de la saison olympique. Les montants de ces droits sont fixés par le règlement intérieur de la fédération. Pour la FMSP, le montant s'élève à 20.000 Ariary par ligue. Alors, avec les neuf ligues existantes, la fédération a perçu 180.000 Ariary dans sa caisse.

2.1.2.2. La Licence :

La Licence est le lieu et le signe de reconnaissance de tous les membres d'une fédération qui partagent ses valeurs et ses plaisirs. La licence traduit l'affiliation à une fédération, payée par le sportif ou club. Elle lui donne le droit de participer aux

compétitions organisées par la fédération. Le plus souvent, elle comprend une assurance contre les risques qu'il peut concourir. La licence recouvre en général 2% du budget de la FMSP. Le prix de la licence est aussi fixé par les règlements intérieurs, il est estimé à Ariary 2000 et sa répartition est comme suit :

- Ar 1200 pour la section ou ligue,
- Ar 800 pour la fédération.

Pour la FMSP, le montant total qui rentre dans la caisse s'élève à Ar 960.000 car actuellement le nombre d'athlètes licenciés est de l'ordre de 1200 athlètes sur tout le territoire national.

2.1.2.3. La Mutation :

La Mutation est le changement de domiciliation de la licence, domiciliation qui détermine le club officiel d'appartenance d'un joueur. La domiciliation la plus récente de la licence devient périmée après une saison de non renouvellement. La demande de mutation doit être engagée par le nouveau club. Tout joueur qui change de club d'une saison à l'autre est considéré comme « muté ».

Le droit de mutation est la somme payée par un club qui veut transférer un joueur d'un autre club vers son club. La somme payée par le club sera distribuée auprès du club d'origine, de la section d'appartenance, de la ligue, et de la fédération.

Les montants de ce transfert et de la distribution des parts sont fixés par le règlement intérieur de la fédération, et parfois le montant du droit de mutation qui rentre à la caisse de la fédération est minime ou presque inexistant chez la FMSP.

Pour le montant de la mutation, il est à Ar 20.000 dans les règlements intérieurs et se répartit comme suit :

- Ar 10.000 pour le club d'origine,
- Ar 8.000 pour la section ou la ligue d'origine,
- Ar 2.000 pour la fédération.

Comme il est rare de voir des transferts ou des mutations de joueurs, alors nous pouvons affirmer que la participation du droit de mutation dans le budget de fonctionnement de la fédération est presque minime ou parfois inexistant.

2.1.2.4. Le droit d'engagement à une compétition :

Le droit d'engagement à la compétition est généralement payé par les ligues ou par les clubs. Chaque club, section ou Ligue désirant participer dans un tournoi ou un championnat organisé par la fédération doit payer les droits de participation de ses athlètes respectifs.

Les frais sont obligatoires afin de garantir la caisse de la fédération. Le montant de ce droit couvre 10% du budget de la fédération.

Le montant de ce droit d'engagement n'est pas fixé par le règlement intérieur mais c'est la fédération elle-même qui fixe le montant. Pour la FMSP, ce droit d'engagement s'élève jusqu'à Ar 160.000.

2.1.3. Les quotes-parts sur les recettes des compétitions :

La fédération peut obtenir des quotes-parts sur les recettes des compétitions si elle donne l'aval à un organisme ou une entité d'organiser une compétition en son nom. Ces quotes-parts représentent 5% du budget annuel de la fédération mais il y a aussi les taxes à payer au niveau de la commune pour les organisations des compétitions et cela minimise la recette.

2.1.4. Les recettes provenant des activités de la fédération et de tout autre produit autorisé par les textes :

Afin de développer ses ressources propres et de se faire connaître, la fédération a le droit d'organiser des manifestations, mais dans tous les cas, elle doit respecter un certain nombre de règles et accomplir un certain nombre de formalités. Par exemple, pour les manifestations telles que le festival de basket sur fauteuil roulant sur la voie publique, des contraintes de sécurité doivent être respectés et avoir l'accord du Ministère des sports, de la Municipalité, et du commissariat de Police où se déroulera le festival.

La fédération peut profiter de ce festival pour vendre des boissons (sans alcool, ou boissons fermentées non distillées), des effigies et des tee-shirts de la fédération. La fédération peut pratiquer aussi les lots, les loteries, pour avoir des ressources. En effet, ces pratiques sont souvent utilisées par les associations mais aussi bien par les

fédérations pour augmenter leurs ressources propres, notamment lors des manifestations. Ainsi, on a :

- Les lots traditionnels qui sont organisés dans un cercle restreint dans un but social, culturel, d'animation locale et sportive, c'est le cas de la FMSP,
- Les loteries et tombolas sont prohibées, mais celles – ci sont exclusivement destinées à des actes de bienfaisance, au financement d'activité sportive à but non lucratif, peuvent avoir l'autorisation dans les formes déterminées par l'Etat ou la Municipalité.

Jusqu'à maintenant, ces recettes sont encore minimales. Par exemple, au cours de l'année 2004-2005, elles n'ont rapporté qu'Ar 90.000, soit 1,3% du budget de la fédération.

Alors voilà en ce qui concerne le financement interne de la fédération, on peut conclure que le financement interne de la fédération est minime car en tout il couvre 25% du budget de la fédération.

2.2. LES FINANCEMENTS EXTERNES DE LA F.M.S.P :

La FMSP a d'autres financements qui peuvent avoir un caractère public ou privé, alors nous allons voir ces types de financements.

2.2.1. Le Financement public :

Dans ce financement public, c'est l'Etat qui est chargé des subventions et des dons offerts aux fédérations sportives.

2.2.1.1. Subvention de l'Etat :

La subvention est une aide en nature ou en espèce; elle est accordée par un organisme public à une personne privée, physique ou morale.

La subvention est une aide financière accordée par l'Etat aux fédérations remplissant des conditions administratives au regard d'activités méritoires et tenant compte des difficultés financières de l'organisme.

A Madagascar, c'est le Fonds National pour la Promotion et le Développement de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (FNPJDS) connu sous le nom de : Tahiry Aina ho an'ny Fanatanjahantena sy Itsinjovana ny Tanora (TAFITA) qui finance les

fédérations. Ce fonds national vient d'une collecte des taxes sur les ventes de boissons alcoolisées, du tabac et sur les jeux de hasard.

Une fédération peut bénéficier de cette subvention de l'Etat si elle remplit certaines conditions administratives comme :

- Agrément du Ministère des Sports,
- La présentation au début de chaque saison d'un programme d'activités de l'année avec le budget,
- La présentation d'une demande de subvention faisant apparaître les taux de cotisation, les subventions perçues, les activités de la fédération, les effectifs et les recettes des manifestations.

La subvention est accordée en considération de l'activité de la fédération et elle est aussi attribuée en fonction des difficultés financières de la fédération.

En bref, l'Etat ne couvre qu'une partie du budget de la fédération d'environ 15 à 20%.

2.2.1.2. Les dons et legs de l'Etat :

L'Etat Malagasy peut bénéficier des dons ou legs en matériels à partir de ses relations diplomatiques avec les gouvernements étrangers pour le développement des fédérations.

La FMSP a récemment bénéficié de ce don provenant de la Coopération entre l'Etat Français et l'Etat Malagasy lors des jeux des Iles de l'Océan Indien (JIOI 2007) à Madagascar car la fédération a reçu des fauteuils roulants pour les handicapés physiques d'une valeur de 26.000 Euro soit de 57.200.000 d'Ariary.

Mais les dons sont occasionnels et ne sont pas fréquents, alors elle ne représente que 5% du budget de la fédération.

2.2.2. Le Financement privé :

2.2.2.1. La subvention de la fédération internationale :

La subvention apportée par la fédération internationale est une aide occasionnelle, car elle ne finance pas le fonctionnement de la fédération mais plutôt les

projets de développement comme les formations des cadres, des entraîneurs, et des arbitres. Il y a aussi la construction des infrastructures sportives pour la fédération. La fédération Internationale finance dans certain cas, la prise en charge des frais de développement des athlètes et des membres de la délégation lors d'un tournoi international organisé par la fédération internationale.

Pour le FMSP, elle a bénéficié du parrainage du Ministère de la Population et de la condition sociale. Ce Ministère a financé les jeux de la Coupe des Clubs Champions Handisports de l'Océan Indien (CCCHOI) en 2006 et aussi pendant les activités de la fédération.

Lors des JIOI de 2007 qui s'étaient déroulés à Madagascar, un parrainage par discipline a été effectué et ordonné par l'Etat Malagasy pour aider la fédération avant et pendant les jeux. Pour la FMSP, c'est le Ministère de la Santé Malagasy qui a pris en charge cette mission en offrant une aide financière et matérielle.

Il y a aussi l'Organisme Handicap International (H.I) qui a toujours parrainé la fédération dans ses activités. Le parrainage aussi est occasionnel, elle ne comble pas le manque dans le financement de la fédération.

2.2.2.2. Le Mécénat :

Le mécénat est une aide et un soutien apporté par une entreprise à la fédération, il n'implique aucune contrepartie publicitaire. Dans ce cas, le soutien apporté, qui est le plus souvent matériel ou financier, peut-être assimilé à un don.

Le mécénat se raisonne en termes de générosité. Le soutien apporté par le mécène doit faire preuve d'une certaine discrétion. La dépense ne doit générer aucune contrepartie directe ou indirecte.

Dans le secteur sportif, le mécénat n'est envisageable qu'à partir du moment où il est présenté comme un vecteur de lieu social.

Le mécénat sportif a été instauré dans le but de développer un nouveau mode de financement sur la base du partenariat privé, favorisant ainsi les relations entre les associations sportives et les entreprises particulières susceptibles d'apporter un soutien

financier ou matériel pour une cause reconnue d'utilité publique, en l'occurrence le sport.

Le mécénat sportif n'est pas uniquement réservé aux grandes entreprises. Même à petite échelle, il peut apporter de l'envergure à la communication de l'entreprise donatrice mais également un lien de nouveaux biens sociaux au niveau local.

Les dons effectués par les mécènes peuvent revêtir des formes diverses :

a/. Le mécénat financier :

Il peut s'agir de cotisations, de subventions, d'apports en numéraire qui instituent les fonds de dotation.

b/. Le mécénat en nature :

Il consiste à offrir à une organisation d'intérêt général; le versement peut dans ce cas, constituer en la remise d'un bien, de marchandise, en l'exécution de prestation de service, en la mise à disposition de moyens matériels, personnels ou techniques.

c/. Le mécénat technologique :

C'est celui qui permet le partenariat le plus étroit entre l'institution culturelle et l'entreprise ; il est basé sur une collaboration technique constante qui consiste à mobiliser le savoir-faire, le métier de l'entreprise au bénéfice de l'association aidée.

d/. Le mécénat de compétence :

Il s'agit de la mise à disposition de compétence de salariés de l'entreprise, sous forme de mise à disposition de personnel ou prêt de main d'œuvre, d'accompagnement dans le montage du projet, d'appui technique de courte ou longue durée.

Jusqu'à maintenant, la FMSP n'a jamais eu de mécénat dans l'accomplissement de ses missions.

2.2.2.3. Le parrainage au niveau de la FMSP :

Le parrainage consiste en une aide financière, matérielle, logistique ou de conseil de la part d'une entreprise, d'une banque...

Le parrainage inclut la notion de rentabilité, c'est une stratégie économique de valorisation de la marque ou des produits avec en contrepartie une campagne de communication du parrain qui associe sa marque au nom de la fédération ou à l'opération.

Les dépenses de parrainage sont assimilées à des dépenses de nature publicitaire et sont traitées comme des frais généraux auxquels s'applique le code général des impôts.

Le parrainage répond à une démarche commerciale explicitement calculée et raisonnée; sa retombée doit être qualifiable et proportionnelle à l'investissement initial.

2.2.2.4. Le Sponsoring :

Aujourd'hui, le sponsoring est plus qu'un simple outil de communication opportuniste comme il le fut quand il en était au stade de l'amateurisme. C'est désormais un outil stratégique, un outil complexe qui peut avoir des retombées tant internes qu'externes.

Le Sponsoring fait partie de la mixte communication. Cette forme de communication a un objectif commun à toutes les autres : faire vendre mais elle est plus subtile, plus fine; la visualisation du nom de la marque ou de la firme se faisant en quelque sorte sans que le participant ou le téléspectateur en ait vraiment conscience.

Le sponsoring permet de créer une relation particulière dans l'esprit du public. Il permet des actions ciblées, aide à mieux positionner la marque et à améliorer son image.

Cependant, le sponsoring reste un média complémentaire. Il ne permet pas de faire passer un message. Il ne peut donc se substituer aux autres, ce qui en complique grandement l'évaluation de ses retombées et donc la mesure de son efficacité. Certes, le sponsoring personnalise la marque et lui donne des traits de caractère.

Son rôle en communication est donc important, notamment en termes d'image. Le sponsoring s'avère comme des outils de communication efficace.

Le sponsoring ne peut donc exister seul. En effet, il semble difficile pour un parrain de faire passer un message clair par le sponsoring : le sponsoring ne permet que des apparitions de logos, des associations, pas d'argumentation ou de présentation de produits. Le message est donc indirect, sous-entendu une entreprise ne peut donc pas communiquer en ne faisant que du sponsoring.

Le parrainage exerce donc un effet de renforcement de l'action publicitaire, développe et renforce un capital sympathie des marques en partageant les centres d'intérêt du consommateur et les émotions liées au sport, en affinant le cœur de cible, en renforçant l'image de marque et en suscitant des connotations valorisantes.

Le sponsoring seul est limité ; c'est la synergie des moyens de communication qui est intéressante. Ainsi, les grandes marques cherchant une notoriété sur une cible précise ou voulant assurer un positionnement original par rapport à la concurrence voient dans le sponsoring un outil intéressant car, si la publicité peut laisser indifférente, le sponsoring, en raison de sa nature événementielle, entraînera une réaction de la cible. En créant un lien de complicité avec le public, il peut renforcer le message et la sympathie.

La cohérence du sponsoring avec la stratégie de communication et même la stratégie globale est indispensable. Dans le cas contraire, l'effet d'accélérateur escompté a peu de chances de se produire.

Comme le dit si bien Stéphane Piquet dans son ouvrage : «Puisque l'image de marque de Marlboro est le cow-boy dans la communication, média, il serait illogique de parrainer un concours de danse ou de beauté ». On perd en effet grandement en efficacité si chaque média avance un message différent.

L'effet de synergie et d'entraînement entre les médias est nécessaire à la réussite d'un bon plan de communication.

Le sponsoring ne doit donc pas se détacher du message général, au risque d'être moins efficace car moins bien relayé ou d'opérer une incompréhension de l'image de la part des consommateurs.

Finalement, le sponsoring est un élément qui donne un souffle nouveau aux autres éléments de la mixte communication mais qui dépend d'eux pour maximiser les retombées. N'est-il pas alors difficile de mesurer l'efficacité d'un outil qui dépend non seulement du bon déroulement de l'évènement, mais aussi d'une bonne exploitation de celui-ci par les autres outils du mixte communication ?

a/. Les fondements théoriques du sponsoring.

Le sponsoring désigne une entreprise qui supporte une personne ou une action d'intérêt général, dans un but commercial. La personne ou l'action s'engage en contrepartie à faire la promotion de l'entreprise, ou de ses produits, dans le but d'augmenter sa notoriété et son image de marque.

Le sponsoring sportif est un mode de communication publicitaire qui se rapporte au soutien matériel apporté à une manifestation pour en tirer un bénéfice, grâce à la mise en valeur de la marque. Aujourd'hui, le sponsoring sportif est un outil de marketing intégré à la stratégie générale de communication.

Le sponsoring sportif est généralement utilisé par les entreprises dans le cadre d'un positionnement marketing afin d'accroître la visibilité et de modifier les attitudes des consommateurs par l'association de la marque à un style de vie et aussi de resserrer les liens avec des publics divers.

Le sponsoring sportif répond à une grande diversité de projets liée au degré d'implication du sponsor. De l'achat d'espace à une participation active à un événement, les annonceurs trouvent des solutions adaptées à leurs besoins de communication en recourant au sponsoring sportif.

Le sponsoring sportif permet en effet de répondre à des objectifs variés : accroître la notoriété, améliorer l'image de marque, stimuler les ventes, élargir la clientèle, viser une cible bien précise... visibilité de vos opérations de sponsoring sportif, retour sur investissements, orientation stratégique, poids d'une discipline dans les médias avec adéquation d'une discipline avec les objectifs de l'entreprise.

b/. Les différents types de sponsorings :

Il existe aujourd'hui, trois grands types de sponsoring.

- Le sponsoring financier : une entreprise, un particulier, ou une institution fait un don ;
- Le sponsoring technologique : le sponsor met à disposition du bénéficiaire ses connaissances technologiques.
- Le sponsoring en nature : les sponsors proposent des marchandises, des services, des moyens humains ou techniques.

L'intérêt principal de ce procédé marketing est de permettre au sponsor de renforcer son image grâce à une activité considérée connue respectable.

De plus, certains pays proposent des avantages fiscaux dans leur législation.

C'est le cas de la France, qui permet de déduire les dépenses de sponsoring du résultat fiscal de l'entreprise. Mais il faut quand même que ces frais aient un intérêt direct avec le domaine de l'entreprise et celle-ci doit être identifiable (apparition du logo...)

Le sponsoring permet aux entreprises de développer leur communication, notamment en organisant des opérations de relations publiques, développer les relations avec les fournisseurs et les clients, vendre leurs produits lors de ces opérations marketing, ou encore profiter de la couverture médiatique pour démontrer la qualité du produit...

Même si le sponsoring a amené des apports dans le développement du sport ; jusqu'ici la F.M.S.P n'a jamais eu de sponsoring dans la réalisation de ses programmes annuels.

2.2.2.5. Le Partenariat :

Le partenariat est l'accord ou le système associant des personnes des entreprises, des institutions ou des pays ayant des intérêts communs ou en vue d'une action commune, mais il est surtout ce que l'on a envie d'en faire car chacun à une idée différente de ce qu'est un partenariat. Il est important d'arriver à une compréhension et à des attentes communes entre les deux partenariats.

Nous pourrions dire que c'est une entente mutuelle ou chacun apporte à l'autre dans la réalisation d'un objectif commun, des partenaires financiers, et des partenaires en nature.

Un partenaire financier apporte une subvention tandis qu'un partenaire en nature apporte un service.

Actuellement la F.M.S.P est en pleine négociation avec la société MOOV Madagascar qui est une société de communication.

Pour la F.M.S.P, le financement privé représente 30% de son budget. Voici sa participation sur le budget pluriannuel de l'année olympique de 2004-2008 (voir annexe les détails).

- Saison 2004-2005 : Ar 2.300.000 soit 33.87% de ce budget
 - Saison 2005-2006 : Ar 3.100.000 soit 30% de ce budget
 - Saison 2006-2007 : Ar 2.400.000 soit 34% de ce budget
 - Saison 2007-2008 : Ar 1.100.000 soit 28% de ce budget
- (cf. annexe Budget de la Fédération année Olympique 2004-2008)

Dans cette deuxième partie de notre étude, les essais d'explication des différents concepts qui gravitent autour du financement permettent de connaître l'origine et l'importance des ressources de financements de la fédération sportive.

Pour cette connaissance, un choix va être posé parmi les trois sources de financement de la fédération, à savoir le financement interne, le financement externe dans lequel on a le financement public, et le financement privé. C'est à partir de ce choix que la fédération va adopter une stratégie de lever de fonds pour son fonctionnement.

D'après les réflexions et les explications faites, le financement interne de la fédération ne couvre pas encore la moitié de ses dépenses, d'où des efforts sont encore à fournir par la fédération soit au niveau des cotisations, des droits ou des activités ; pour le financement externe, le financement public provient de la subvention de l'Etat, une aide déjà réservée à des fins bien déterminées comme par exemple la cotisation

internationale de la fédération. D'où l'aide est déjà limitée à l'avance même si on établit le programme d'activités annuelles budgétisées qui est l'un des critères d'obtention de cette aide ; enfin le financement privé qui englobe la subvention de la fédération internationale, le mécène, le sponsoring et le partenariat. Le financement privé occupe une place importante pour la fédération et est encore exploitable par rapport aux autres financements.

Le tableau suivant nous montre les apports de ces trois financements pour le fonctionnement de la fédération.

Tableau n°5 : Présentation des financements de la fédération.

Financement	Apport en pourcentage
- Financement interne	30%
- Financement public	20%
- Financement privé	30%
- Manque à gagner	20%
TOTAL	100%

Source : Enquête auprès FMSP.

D'après ce tableau, les trois ressources de financement n'apportent que 80% à la fédération ; il y a encore 20% de manque à gagner. La recherche de ce manque à gagner conduit notre choix sur le financement privé, et renforce notre hypothèse qui avance que pour le bon fonctionnement de la fédération, la mise en place d'un projet d'activité à soumettre auprès des sponsors et des partenaires est nécessaire pour avoir des financements.

La partie suivante sera consacrée à l'analyse de l'existant de la fédération pour affirmer notre hypothèse.

CHAPITRE III :
ANALYSE DE L'EXISTANT DE
LA FEDERATION.

III. ANALYSE DE L'EXISTANT DE LA FEDERATION.

Dans cette partie, nous allons essayer de confirmer notre hypothèse : « Les recherches de financement pour le fonctionnement de la Fédération nécessite la mise en place d'un projet d'activité à soumettre auprès des sponsors et partenaires ». Et c'est à partir d'une analyse de l'existant de la FMSP que notre hypothèse va se confirmer.

De ce fait, nous avons effectué une enquête auprès de la dite fédération pour :

- faire un état des lieux de la fédération,
- avoir une base des données statistiques pour pouvoir planifier les actions des années à venir,
- élaborer des plans d'actions pour pouvoir les présenter aux partenaires et aux sponsors.

3.1. COLLECTE DES DONNEES :

Il est à souligner que dans cette recherche, nous ne considérons que la FMSP seulement, aussi dans notre collecte nous avons enquêté le Comité Directeur de la Fédération présenté par son Secrétaire Général et son Directeur Technique National.

3.1.1. Nature des données à collecter :

Les données porteront sur :

- La place de la discipline sur l'échiquier sportif National et International,
- La structure et le fonctionnement de la fédération,
- La gestion administrative de la fédération,
- L'installation et infrastructure utilisées par la fédération,
- Le budget renferme la source de recettes et la répartition des dépenses,
- La communication présentée par le marketing,
- Les ressources humaines (entraîneurs, joueurs, arbitres...),
- Le calendrier des compétitions.

3.1.2. Outils utilisés :

Nous avons utilisé des enquêtes sous forme d'une fiche de questionnaires (cf. annexe) à remplir par la fédération.

3.1.3. Lieu de collecte des données :

La collecte a été réalisée auprès de la fédération présentée par son Secrétaire Général et son Directeur Technique National dans son siège à MandrosoaAmbohijatovo Antananarivo.

Nous avons fait ce choix de lieu car cela nous permet de récolter plus d'information sur la fédération, et d'autant plus nous avons pu consulter les archives et les documents qui sont utiles à notre recherche.

3.2. RESULTAT ET ANALYSE :

Après le dépouillement de la fiche d'enquête, nous avons obtenu les résultats représentés par les tableaux suivants :

Tableau n°6 : Place de la discipline sur l'échiquier sportif national et international.

Natures	1	2	3
Réponses	OUI	10-13	4-6

Source : Enquête auprès FMSP

Légende:

1 – Discipline Olympique

2- Rang sur le plan de participation

3- Rang sur le plan de performance.

D'après ce tableau, la FMSP est membre du Comité Olympique, en termes de participation, elle occupe dans la dixième place. La FMSP au cours des Jeux au sein de l'Océan Indien comme les JIOI ou les CJSOI ont apporté pour Madagascar des résultats, et c'est pour cela qu'elle est classée dans la quatrième ou sixième place sur le plan de performance au niveau national.

Tableau n°7 : Structure

Natures	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Réponses	OUI	4	2	4	OUI	10	OUI	1	OUI	OUI

Source : Enquête auprès FMSP

Légende :

- 1- Existence des membres de bureau en activité
- 2- Nombre des membres de bureau défaillants
- 3- Nombre de réunion régulière
- 4- Nombre moyenne des présents à chaque réunion
- 5- Existence d'un cahier de réunion
- 6- Nombre des ligues
- 7- Existence de réunions systématiques avec les ligues
- 8- Nombre de réunions avec les ligues
- 9- Existence des commissions dans la fédération
- 10- Fonctionnalités des commissions.

Le tableau nous montre que les membres de bureau de la fédération sont en activités, dont quatre sont défaillants, ils se réunissent deux fois par mois avec la présence d'au moins quatre membres, elle possède un cahier de réunion.

Actuellement, la fédération est composée de dix ligues qui se réunissent une seule fois par an, et elle possède des commissions qui sont fonctionnelles.

Tableau n°8 : Administration.

Natures	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Réponses	Oui	Président	1	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui		oui

Source : Enquête auprès FMSP.

Légende :

- 1- Possession d'un local pour bureau
- 2- Propriétaire du local
- 3- Nombre de personnels travaillant à plein temps ou temps partiel
- 4- Existence des matériels de communication
- 5- Existence d'un registre des ligues
- 6- Existence d'un registre des sections
- 7- Existence d'un registre des clubs
- 8- Existence d'un registre des athlètes licenciés
- 9- Existence de problème de relation au sein de la fédération
- 10- Existence d'un responsable des services financiers.

Le tableau nous montre que la fédération possède un local pour bureau qui appartient au Président, et seul le SG qui s'occupe à temps partiel le fonctionnement de la fédération, les matériels de communication appartiennent au président.

La Fédération à des registres des ligues, des clubs, et des joueurs licenciés, il est à remarquer qu'au sein de la fédération, la section n'existe pas, la structure de base part des clubs, des ligues, et enfin la fédération.

Elle n'a pas des problèmes internes, mais de problèmes de relation, et surtout en communication avec les ligues. C'est le trésorier qui s'occupe des services financiers.

Tableau n°9 : Installation et Infrastructure.

Nature	1	2	3	4	5	6	7	8
Réponses	22	Tana 11 Diego 0 Tamatave 4 Majunga 2 Fianaratsoa 2 Tuléar 3	Non	Non	-	-	Non	Non

Source: Enquête auprès des fédérations.

Légende :

- 1- Nombre de clubs
- 2- Nombre de clubs affiliés par province
- 3- Possessions des centres d'entraînement national
- 4- Possession centres d'entraînement régional
- 5- Nombre de centres
- 6- Nombre de terrains
- 7- Existence d'un registre d'installation
- 8- Infrastructures actuelle permettent-elles le développement du handisport ?

Le tableau présente que la fédération a actuellement 22 clubs et qui se répartissent comme suit : Antananarivo 11 clubs, Tamatave 4 clubs, Majunga 2 clubs, Tuléar 3 clubs, Fianarantsoa 2 clubs.

Elle ne possède ni des centres d'entraînement national ni régional, ni des listes des infrastructures, or les infrastructures existent sont encore insuffisantes pour développer la discipline handisport.

Tableau n°10 : Le Budget.

Nature	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Réponses	>5.000.000	21- 30%	-	-	10%	-	16- 30%	10%	-	-	30- 40%

Source : Enquête auprès FMSP.

Légende :

- 1- Montant des recettes annuelles (année 2009)
- 2- Subvention de l'Etat
- 3- Cotisation des membres
- 4- Droit divers
- 5- Affiliation
- 6- Mutation
- 7- Droit d'engagement à une compétition
- 8- Autres
- 9- Subvention de ligues
- 10- Subvention de la Fédération Internationale
- 11- Partenariat et sponsoring.

Le tableau n°7 montre le montant des recettes annuelles de la fédération durant la saison sportive, il s'élève à plus de 5.000.000 Ariary dont : 2008-2009

- 30% venant de l'Etat soit 1.500.000 Ar
- 10% des affiliations des ligues soit 500.000 Ar
- 20% droits d'engagements aux compétitions soit 1.000.000 Ar
- 10% autres soit 500.000 Ar
- 30% des partenariats et sponsors 1.500.000 Ar.

Tableau n°11 : Répartition des dépenses.

Nature	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Réponses	1- 10%	61- 70%	1- 10%	1- 10%	1- 10%	-	-	1- 10%	Non	21- 30%	Oui	1	non

Source : Enquête auprès FMSP.

Légende :

- 1- Fonctionnement
- 2- Compétitions
- 3- Athlètes regroupement
- 4- Formation des arbitres
- 5- Formation des entraîneurs
- 6- Marketing-Ventes-Sponsoring

- 7- Installation-Infrastructure
- 8- Autres
- 9- Suffisance du budget
- 10- Fond à chercher en pourcentage
- 11- Existence des sponsors
- 12- Nature de sponsors
- 13- Suffisance du nombre de sponsors

Le tableau montre la répartition des dépenses comme suit :

- 10% fonctionnement soit 500.000 Ar
- 70% compétition soit 3.500.000 Ar
- 20% regroupement des athlètes soit 1.000.000 Ar
- 10% formation des arbitres soit 500.000 Ar
- 10% formation des entraîneurs soit 500.000 Ar
- 10% autres soit 500.000 Ar

Ces dépenses sont de l'ordre de 130% d'où le budget alloué à la fédération est insuffisant ; la fédération doit chercher encore jusqu'à 25% à 30% de la recette, or le sponsor existe mais insuffisant.

Tableau n°12 : Marketing.

Nature	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Réponses	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	-

Source : FMSP.

Légende :

- 1- Existence d'une attachée de presse
- 2- Existence d'un contrat avec les médias
- 3- Existence d'un plan marketing
- 4- Existence d'un plan média annuel
- 5- Publication régulière de la discipline à la presse
- 6- Publication à la télévision
- 7- Publication d'une revue

8- Existence d'un site web

9- Adresse du site web

Le tableau présente au point de vue marketing que la fédération n'a pas une attachée de presse, et ne fait pas de contrats avec les presses et les médias mais elle fait appel les presses et la télévision pour diffuser son programme d'activités.

Tableau n°13. Joueurs

Nature	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Réponses	Non	Non	Oui	-	-	-	-	550	Non	Non	Oui

Source : Enquête auprès FMSP.

Légende :

1. Existence d'un programme pour les enfants dans les clubs
2. Organisation des compétitions pour les établissements scolaires
3. Organisation des compétitions pour les jeunes en dehors des cadres scolaires
4. Nombre des joueurs licenciés par catégories hommes
5. Femmes
6. Garçons
7. Filles
8. Nombre total des joueurs licenciés
9. Possession d'entraîneurs nationaux qualifiés par catégories d'âge
10. Existence des primes pour les athlètes performants
11. Participation aux compétitions internationales

Le tableau montre que la fédération n'a pas de politique de relèves des athlètes, et n'organise pas des rencontres scolaires, mais par contre elle organise des championnats de Madagascar jeunes, et toutes catégories pour désigner nos représentants aux jeux CJSOI, au CCCHOI, et au JIOI.

Actuellement, la fédération compte 550 licenciés, et ses athlètes participent à des rencontres internationales ou régionales surtout dans le zone Océan Indien.

Tableau n°14 : Arbitres

Natures	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Réponses	<10	-	Oui	Niv.1 :4 Niv.2 :2	Non	Oui	Oui	Oui	Non	non

Source : Enquête auprès FMSP.

Légende :

1. Nombre d'Arbitres hommes qualifiés
2. Nombre d'Arbitres femmes qualifiées
3. Existence d'un registre des arbitres
4. Répartition des arbitres par niveau
5. Suffisance des arbitres qualifiés
6. Existence d'un programme de formation pour les arbitres
7. Exigence d'un diplôme pour arbitrer
8. Existence d'une commission des arbitres
9. Existence d'un article de mise à niveau pour les arbitres
10. Participation des arbitres à des ateliers de mise à niveau

Le tableau nous montre que le nombre d'arbitre est inférieur à 10 dont : 4 niveau 1 et 2 niveau 2. La fédération exige le diplôme pour arbitrer, et elle a un programme de formation d'arbitre, et possède aussi une commission des arbitres, ces arbitres n'ont pas participé à des ateliers de mise à niveau.

Tableau n°15 : Entraîneurs.

Nature	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Réponses	16	2	Oui	1 ^{er} degré 4 2e degré 4	Non	Oui	1 ^{er} degré	Oui	Oui	National International	Oui	Oui	oui

Source : Enquête auprès FMSP.

Légende :

1. Nombre d'Entraîneurs hommes qualifiés
2. Nombre d'Entraîneurs femmes qualifiées

3. Existence d'un registre des entraîneurs
4. Répartition des entraîneurs
5. Suffisance du nombre des entraîneurs
6. Niveau de formation
7. Niveau de formation
8. Nécessité d'un diplôme pour entraîner
9. Existence d'un système de formation
10. Organisme de validation des diplômes
11. Existence d'une commission des entraîneurs
12. Existence de la mise à niveau des entraîneurs
13. Participation des entraîneurs à des ateliers de mise à niveau.

Le tableau présente que la fédération possède 18 entraîneurs qualifiés dont 14 de 1^{er} degré, et 4 de 2^{ème} degré, elle possède un programme de formation pour le 1^{er} degré, et une commission des entraîneurs. Avec la collaboration de la fédération française et du CONFEJES, les entraîneurs participent à des ateliers internationaux de mise à niveau.

Tableau n°16 : Compétition.

Nature	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Réponses	Oui	Décembre	Non	Oui	Oui	Oui	CJSOI JIOI Club champion	Non	Non

Source : Enquête auprès FMSP.

Légende :

1. Existence d'un calendrier national annuel
2. Moment de la publication du calendrier
3. Réalisation du calendrier
4. Case de non réalisation du calendrier : le financement
5. Existence d'un championnat pour les catégories
6. Réception des résultats des ligues
7. Participation aux tournois Régionaux et internationaux

8. Organisation d'autres compétitions
9. Organisation des épreuves pour les relèves

Le tableau nous montre que la fédération a son calendrier annuel sportif, et qui est diffusé tous les mois du Décembre, par manque de financement, la fédération n'arrive pas à réaliser son programme.

Elle organise des compétitions pour les jeunes et les catégories seniors, participe aux tournois régionaux de l'Océan Indien. Elle n'a pas d'organisation de compétition pour le développement de la relève.

3.3.INTERPRETATION DES RESULTATS ET DISCUSSION :

Les résultats et les analyses des enquêtes auprès de FMSP nous ont révélé quelques points essentiels sur la situation et qui mérite certaines discussions. En ce sens qu'ils présentent certainement des impacts constituant des sources de problèmes pour le développement du sport des personnes handicapées à Madagascar, et surtout pour la confirmation de notre hypothèse sur la nécessité d'une mise en place d'un projet d'activité à soumettre auprès des sponsors et de partenaires pour avoir des financements.

En effet, les résultats de l'enquête nous ont permis de relever que la FMSP fait partie du Comité Olympique Malagasy, elle est parmi les fédérations qui portent la couleur Malagasy dans les rencontres internationales, c'est pour cela que les membres du sous-comité Directeurs enquêtés ont donné leur avis sur le classement parmi les 6 premières des fédérations dans le plan de performance au niveau national.

Comme la fédération a pour mission de promouvoir et de développer le mouvement sportif des personnes handicapées, et aussi d'œuvrer pour la présentation de la discipline sportive. Alors, les résultats de l'enquête ont affirmé cette mission de la fédération car elle a encore des membres de bureau en activité qui se réunissent pour son bon fonctionnement. Actuellement, la fédération est composée de dix ligues ; ce qui marque son effort à la pérennisation ainsi qu'à la promotion de la discipline.

Elle possède des commissions d'organisation opérationnelle pour la réalisation des activités.

Mais malgré ses efforts consacrés au développement du sport des personnes handicapées, jusqu'à maintenant elle n'a pas encore de locale, son local de bureau se trouve encore chez le Président, et pour son fonctionnement, elle n'a pas des personnes salariées, c'est le SG qui s'occupe à temps partiel ce fonctionnement. La communication avec la ligue n'est pas régulière même si le Président a mis à la disposition de la fédération ses matériels de communication. Et en plus pour le regroupement de ses athlètes, ou de la formation des entraîneurs et ses arbitres, la fédération n'a pas de centre de formation ni d'entraînement ni d'infrastructure ceux qui implique que le développement est encore loin, ce n'est pas pour demain mais cela demande encore des efforts à long terme. Ainsi, il est clair que la fédération n'arrive pas à effectuer normalement ses missions même si elle se consacre à fond au développement de la discipline, d'autant plus elle doit affronter aussi le problème de financement car c'est un point incontournable dans le développement et la promotion, la fédération ne peut pas s'avancer sans moyen financier, elle n'arrive même pas à réaliser son calendrier d'activités dans une année sans ce moyen.

A propos de financement, la fédération a des sources de financement, dont les plus importants sont les dons, les subventions et les sponsorings. Concernant les dons et les subventions, la fédération reçoit parfois des dons en matériel provenant des fédérations internationales ou elle est affiliée. Et pour les subventions, c'est aussi le même cas, soit elle provient des fédérations internationales, soient elles proviennent de l'Etat comme chez nous à Madagascar, où il y a le fond matériel pour le développement de la jeunesse et des sports, reconnu sous le nom de TAFITA qui subventionne les fédérations nationales dans leurs activités à condition de présenter préalablement des calendriers sportifs au début de chaque saison sportive ou au début de l'année comptable.

Pour les sponsorings, ils dépendent des contrats et des conventions entre la fédération et les sponsors, car chaque partie cherche à respectivement son profit et ses intérêts dans ces activités. D'où la conclusion des contrats dépendent du calendrier établi par la fédération en coordination avec les objectifs du sponsor.

Toutes les activités de la fédération découlent de la conception et de la réalisation du calendrier qu'elle a mise en place. Or, d'après nos enquêtes, la fédération

n'a pas pu réaliser les activités mentionnées dans son calendrier soit par faute de communication ou de coordination entre la fédération et ses structures décentralisées, soit par faute de moyen matériel, infrastructurels, et surtout financier.

C'est le moyen financier que la fédération a souligné comme très important dans la réalisation du programme et calendrier d'où il est nécessaire de trouver d'autre moyen de financement soit à partir des sponsorings et partenariats pour pouvoir réaliser les calendriers d'activités.

Alors, d'après ces interprétations et ces discussions, nous pouvons dire que notre hypothèse est confirmée car c'est à partir de la mise en place d'un projet d'activité à soumettre auprès des sponsors et des partenaires qu'on arrive à trouver un financement.

La partie suivante sera consacrée aux suggestions et recommandations apportées pour la recherche d'un financement complémentaire.

CHAPITRE IV :
SUGGESTIONS ET
RECOMMANDATIONS.

IV. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1. SUGGESTIONS :

Comme l'objet d'étude de notre recherche s'articule autour du problème de financement de la FMSP, alors, les analyses évoquées dans les parties précédentes nous amènent à dire que l'origine du problème réside dans l'insuffisance des ressources de financement.

Les ressources n'arrivent pas à couvrir les dépenses pour permettre à la fédération de réaliser ses programmes d'activités.

Alors, dans cette partie nous allons proposer des solutions pour parvenir à couvrir plus de financement par le biais des sponsors.

Il y a plusieurs méthodes pour avoir des financements mais il faut choisir des moyens efficaces pour convaincre les sociétés et les entreprises d'investir dans les activités de la fédération.

D'où nos suggestions porteront sur :

- Les démarches à suivre pour la recherche de fonds
- L'approche stratégique au fonctionnement de la fédération
- La recommandation.

4.1.1. Les démarches à suivre pour la recherche de fonds :

Un grand nombre d'entreprises et de sociétés offrent leur aide financière à des fédérations pour les aider à mener leurs projets et leurs activités à terme.

Pour avoir ces financements, la fédération doit adopter des démarches, des stratégies, et des méthodes efficaces pour recueillir des fonds et les utiliser à bon escient.

Ainsi des étapes doivent être à suivre :

- La recherche de sponsoring ou de partenariats
- La mise en place et l'élaboration du projet d'activités
- La préparation du budget.

4.1.1.1. La recherche de sponsorings ou de partenariats

a. Les différentes étapes à suivre :

- une présentation simple et concise du projet et son contexte,
- son bienfondé, son originalité,
- une évaluation quantitative et qualitative des athlètes à toucher,
- le rayonnement géographique du projet : championnat régional, national ou international,
- une stratégie de communication,
- une présentation du budget (dépenses et recettes),
- les coordonnées des responsables du projet à la FMSP.

b. Sélection des futurs sponsors :

Il est important de bien connaître les entreprises pour mieux les sélectionner. Les entreprises qui peuvent sponsoriser ont déjà défini une stratégie dans laquelle le projet s'insère ou non. Ceci entraîne néanmoins un inconvénient : elles sont très sollicitées, et il est donc indispensable de bien argumenter sa demande. Il faut bien entendu rechercher les entreprises dont la stratégie de sponsoring et l'image générale correspondent au projet. Bien sûr, l'entreprise elle-même est la première source d'information, mais des renseignements peuvent également être obtenus dans la presse et surtout, auprès des chambres de commerce et d'industrie ou des unions patronales locales.

Dans tous les cas, il faut être en mesure de présenter un projet clair, précis, et qui répond à un besoin potentiel de l'entreprise (attente d'un retour sur image, action de cohésion sociale au sein de l'entreprise).

c. Présentation du Projet :

Envoyer un dossier court et clair à l'entreprise, accompagné d'une présentation succincte du projet. Présenter les contreparties au futur sponsor. Certaines sont aujourd'hui considérées comme classiques et se retrouvent dans une majorité de projets : présence du nom et du logo de l'entreprise sur les documents imprimés de la fédération ; sur les maillots des athlètes ; présentation du sponsor dans le dossier et à l'occasion de la conférence de presse ; mise à disposition d'un quota d'entrées gratuites, notamment à destination du personnel ; possibilité pour l'entreprise d'organiser un évènement de relations publiques (cocktail, soirée privée...)

d. Contact avec les sponsors :

Pour contacter les sponsors, il faut connaître deux paramètres répondant aux questions : « Contacter qui ? » et « quand le contacter ? »

Au sein de l'entreprise, deux cas peuvent se présenter pour la gestion des dossiers de sponsors :

- Gestion au sein de l'entreprise, par la direction de la communication, la direction générale adjoint dans les petites et moyennes entreprises (PME) ou bien le PDG lui-même, lorsqu'il n'existe pas de direction de communication.
- Gestion par une agence à laquelle l'entreprise fait appel.

Le demandeur doit agir un an avant la date de réalisation de son projet.

e. Concrétisation du partenariat :

Signer un contrat, le contrat n'est nullement obligatoire et il n'existe pas de contrat-type. En revanche, certaines clauses sont communes à tous les contrats :

- Durée de validité du contrat ;
- Délai de versement des fonds ou de livraison de matériel ;
- Régime fiscal s'appliquant à ces fonds, exclusivité ou nom du sponsor, clause de réalisation.

D'autres clauses peuvent bien-sûr être ajoutées, en fonction des souhaits du porteur du projet et ceux du sponsor.

Informez régulièrement l'entreprise de l'état d'avancement du projet et organisez à l'avance le travail commun (listes d'invités, dossiers et conférences de presse).

f. Les démarches à faire pour avoir un sponsor :

La première étape avant de foncer tête baissée dans un projet, la fédération doit bien savoir sa viabilité. Est-il réalisable, nécessite-t-il un gros budget, quels vont être les efforts à déployer, l'investissement à fournir ? Elle doit être en mesure de déterminer les possibles partenaires qui vont pouvoir sponsoriser le projet. Il existe des partenaires de deux natures différentes.

La fédération peut avoir recours à :

- Un partenaire financier qui subventionnera en partie ou en totalité le projet ou ;
- Faire appel à un partenaire qui offrira un échange de visibilité.

La fédération doit mettre sur papier les mots-clés définissant l'évènement et essayez de les associer à des entreprises ou à des médias.

La clé de la réussite réside dans l'intérêt que la fédération montrera à son potentiel partenaire. Une entreprise peut financer certaines activités parce qu'elle correspond aux attentes de la fédération et souhaite s'y impliquer. IL est donc important de cibler, une nouvelle fois le partenaire adéquat.

Mais l'entreprise n'est pas la seule façon d'obtenir une source de financement. La fédération peut également faire appel à des organismes extérieurs.

4.1.2. La mise en place et l'élaboration du projet d'activités :

Lorsqu'on fait une demande de financement, il faudra présenter une proposition de projet. Les bailleurs de fonds utilisent différentes méthodes de travail et d'évaluation. Ainsi, il est recommandé de les contacter d'abord par lettre ou par téléphone pour leur

demander comment ils souhaitent recevoir la proposition, quelles sont les bourses actuellement disponibles et leurs montants, quelles sont les critères d'attribution et les dates limites.

La proposition de financement doit répondre à certaines questions telles :

- Quel est la nature du projet ? ou en quoi consiste le projet que la fédération veut entreprendre ?
- Qui ? ou quels seront les responsables de l'exécution et de la gestion du projet et qui seront les bénéficiaires du projet ?
- Pourquoi ? ou quelle est la raison d'être du projet ?
- Quand ? ou quel serait le calendrier du projet ?
- Où ? où le projet sera-t-il exécuté,
- Comment et par qui le projet sera-t-il exécuté ? Comment la fédération se rendra-t-elle compte de sa réussite ?

(Voir la liste des différents éléments qui doivent être inclus à la proposition à l'annexe).

4.1.3. La préparation du budget :

Un budget dans les formes est le noyau central d'une requête de financement. Ce budget doit être basé sur des sommes qu'on soit exactement et qu'on ne doit pas jouer aux devinettes.

Les bailleurs voudront savoir d'où viennent les chiffres.

La structure type suivante va aider les préparateurs du budget à ne rien oublier.

4.1.3.1. Le Budget :

Il faut présenter un budget intégral pour la première année du projet, et un résumé du budget pour chacune des années d'un projet sur plusieurs années. Et vérifiez que toutes les dépenses ont été indiquées, il faut vérifier et contre-vérifier les totaux. Les

bailleurs vérifieront certainement les totaux du budget de la demande pour voir s'ils sont justes.

4.1.3.2. Justification du budget :

Une explication des grandes dépenses qui figurent dans le budget sous forme de notes justificatives est nécessaire, si l'accès aux hôtels vous oblige à n'utiliser que des hôtels chers ou si la traduction doit inclure un interprète en langage des signes. Vérifier et contre-vérifier que chaque rubrique du budget a un rapport avec le plan d'action.

4.1.3.3. Contribution en nature :

Certains experts sont de l'avis qu'une pécuniaire devrait être attribué au temps des bénévoles, aux véhicules prêtés ou aux bureaux et autres dons en nature. Etant donné qu'il est souvent difficile de déterminer précisément la valeur réelle d'un grand nombre de ces éléments, on peut choisir d'en donner simplement la liste et les expliquer.

4.1.3.4. Besoins futurs de financement :

Certaines dépenses peuvent représenter des frais exceptionnels, comme dans le cas d'achat d'équipement. Si la préparation et la maintenance de cet équipement s'avèrent particulièrement coûteuses, il faut expliquer la façon dont la fédération propose de couvrir les dépenses.

Si une grande part du budget est destinée aux coûts d'exploitation, le bienfaiteur voudra savoir comment on propose de les couvrir en fin de période de subvention. Quelles sources d'autonomie, si celles-ci existent, ont-elles été incluses dans le projet afin de lui permettre de perdurer ? Il est utile d'envisager un budget de programme global sur un ou deux ans au-delà de la cessation de la subvention requise, accompagné d'une évaluation des sommes dont on est sûr qu'elles seront disponibles.

4.1.3.5. Gestion Financière :

Il faut donner une brève explication du système de gestion financière applicable au projet. Où est sur quel compte les fonds seront-ils déposés ? Comment les dépenses seront-elles contrôlées et par qui ? Qui sera chargé de la rédaction des rapports

financiers et quelle sera la fréquence de ces rapports ? Vos comptes seront-ils soumis à un audit ? Si oui, qui en sera responsable ?

Les réponses à ces questions permettent de tirer qu'une bonne gestion financière est un outil essentiel du développement. Si on a des problèmes de trésorerie, par exemple, manque d'argent disponible immédiatement, alors les activités seront limitées et même on a des difficultés à payer les salaires.

Les demandes d'aides financières doivent être planifiées à très long terme. On doit également chercher une nouvelle subvention bien avant que la présente arrive à expiration. Ce n'est pas aussi difficile qu'on peut le penser.

La plupart des gens sont très intimidés par l'idée d'aller demander de l'argent à des grands organismes et sociétés, mais si on obtient des conseils professionnels ou l'aide d'une personne expérimentée, on évitera les erreurs graves.

Ainsi, dans la gestion financière, les règles d'or à suivre sont :

- Définissez les actions et préparez des budgets pour chacune d'elle ;
- Ne dépensez pas ce que vous n'avez pas : préparez le budget dans les limites de ce qu'on obtient le plus probablement. Si on a beaucoup de projets, il faut les préparer individuellement et les incorporer au budget global ;
- Faites des recherches de financement et trouvez la source la mieux adaptée au projet ;
- Contrôlez et suivez attentivement les recettes et les dépenses. Modifiez le budget si nécessaire ;
- Présentez des rapports aux bailleurs de fonds.

4.1.4.Approche stratégique du fonctionnement de la fédération :

Actuellement, le sportif, le dirigeant, et le journaliste sportif connaissent le sponsoring qui est renommé à la fois ; sponsor mécène, sponsor météore, sponsor sauveur, sponsor malhonnête, sponsor gourmand, sponsor déçu, autant de cas de figure que chacun imagine sans vraiment savoir de quoi il en retourne.

Et quand on sait un peu, on s'empresse de la nommer partenaire pour être sûr au moins de garder une distance préservant la dignité et l'autonomie à ce point multiples qu'il est bien difficile d'en définir les couleurs de base. Ce que l'on sait à coup sûr, c'est que le sponsoring à sa source dans l'entreprise.

La forte évaluation de la demande de financement du sport par l'entreprise, le développement médiatique du sport de haut niveau a modifié cette logique. Le sponsoring restant pour un bon nombre de dirigeant sportif la manu céleste est devenu un moyen de communication de plus en plus élaboré, et mesurable pour l'entreprise.

L'acte de parrainer un évènement, un club, une fédération ou un athlète est un acte qui réclame un profit minimal. Le « retour » dans le sponsoring s'apprécie en termes de notoriété accrue de l'amélioration de l'image d'un produit, d'une facilité de contact.

L'opération sponsoring résulte d'un échange contractuel entre le sponsor et le bénéficiaire. Il s'agit d'une action à caractère commercial, réalisée à titre onéreux pour les deux parties. Ainsi, le parrainage publicitaire ou sponsoring entre dans l'application de la TVA et fait l'objet d'une future établie par le bénéficiaire. Le sponsor fait apparaître son activité de sponsoring comme dépense qu'il intègre dans ses charges d'exploitation. Cette opération lui permet de bénéficier de la déduction de ces versements du bénéfice net à l'entreprise.

Les sources des financements, comme nous l'avons vu sont très diverses selon les sports tout lorsqu'il s'agit des crédits d'Etat que ceux d'éventuels sponsorings ou de droits de télévisions.

On peut dire que une fédération est apparue, plus elle dépend de l'Etat, et moins elle attire les sponsors, moins elle aura la capacité à se professionnaliser. Plus une fédération a de licenciés, plus elle est reconnue, et amène le public et l'argent.

4.1.4.1. Les relations avec les médias :

La réussite de partenariat fédération-entreprise passe par la maîtrise des relations avec les médias. C'est une autre forme de partenariat qui incombe au mouvement sportif, celui a instauré avec les médias. Il s'agit pour lui de maîtriser l'évolution du

sport à l'écran et saisir les opportunités résultant de la croissance de la demande d'évènement sportif. L'évènement sportif peut et doit assurer une partie du chiffre d'affaires de la télévision malagasy.

Ainsi, la Télévision Malagasy est l'une des partenaires à préserver et avec laquelle il est important de s'allier afin de maintenir les retombées des sponsors. Mais dans bien souvent des cas, la qualité du spectacle est décevante, et en tout cas aléatoire. Le risque est d'obtenir un indice d'audience élevé mais un indice de satisfaction médiocre.

La promesse ne correspond plus au produit et se pose alors le problème de la crédibilité du sport. Face aux enjeux financiers, les fédérations sont amenées à faire des concessions et certaines risquent de mettre en péril la crédibilité de leur sport ou de leur compétition. La multiplication des primes des challenges rend fort la présence des sponsors et l'enjeu sportif reste restreint.

4.1.4.2. La planification :

La planification à long terme est basée sur un principe simple. Faire mieux ce qu'on sait déjà faire. Elle s'appuie sur une vision à long terme et un prolongement des acquis passés tenant compte de l'estimation de la demande, d'une évolution des prix et de la concurrence existante.

Ainsi, la planification, si elle demeure en soi un outil indispensable de la rationalisation et de l'aide à la décision, ne peut en aucun cas être un outil sclérosant et définitif, posé sur une vision stable, linéaire, formelle de l'environnement. Comment pour la FMSP connaissant leurs contraintes, leurs difficultés décisionnelles, est-il possible d'engager dans une voie utilisant la planification ? Les difficultés essentielles rencontrées sont liées à la quantification des objectifs en masse financière, et à un non systématisation de l'évaluation. Mais voyons comment malgré les difficultés pressenties, on peut envisager pour la FMSP l'établissement du plan de développement.

Etablir un plan de développement pour un mandat de 2 ans, selon les cas, nécessite selon nous de suivre les étapes suivants :

- Une définition claire des orientations générales de la fédération ;

- Une analyse de l'existant ;
- Des stimulations par scénario facilitant la décision ;
- Une mise en place d'un système d'évaluation.

Les objectifs constants de la FMSP sont « **Quantitatifs** » et « **Qualitatifs** ».

Le plus directement cité, cet aspect revêt le désir de faire partager un sport au plus grand nombre de licenciés afin de bénéficier de plus grandes subventions. On peut dire que cohabitent là deux raisons, une raison sentimentale et une raison financière. Le second objectif est celui d'une recherche constante de qualité. Il y a dans le sport une loi normale, sinon naturelle qui est celle de l'émergence du meilleur. Ainsi, la FMSP a la charge d'organiser des championnats et des compétitions à l'échelle régionale, nationale, et internationale. Il faut avoir une obligation de résultat.

Ceci implique la mise en place d'un encadrement de qualité. Ici intervient la formation, l'élément essentiel des stratégies fédérales. Le sport n'est ici ni une consommation d'activités physiques, ni une assistance.

4.1.4.3. La structuration de la fédération :

Les structures de la FMSP doivent faire apparaître :

- Le nombre de licenciés
- La composition de ce groupe de licenciés par classe d'âge, par catégories socio- professionnelles
- La courbe d'évolution de ce nombre de licenciés des quatre dernières années. Ceci permet de faire des comparaisons entre différentes courbes obtenues
- Les clubs, leur nombre, leurs implantations et leur évolution
- Les comités directeurs des ligues : leurs compositions en nombre de dirigeants bénévoles et supports logistiques
- Les cadres animateurs : leur nombre
- Les cadres formateurs : cadres d'Etat et cadres fédéraux

- Le nombre de stages de formation organisés par la FMSP (entraîneurs, arbitres, dirigeants...)
- Le nombre de championnats et leurs catégories
- Les supports promotionnels internes
- Le système informatique et leur état des lieux
- Les équipements, leur nombre et les contraintes à les obtenir
- Les personnels salariés du siège.

4.1.4.4. L'Etat financier :

Trop souvent mal gérée sur le plan financier, la FMSP a un effort particulier à faire dans ce domaine. Il est indispensable de mettre en corrélation l'état financier afin d'affiner la vision globale de l'activité et de prévoir sur les données concrètes de l'attribution concrète et non des vœux pieux. Il faudra lister :

- L'évolution de l'attribution des subventions,
- Le budget sponsoring,
- Les immobilisations.

Dans un perpétuel accessoire à l'autonomie, il est urgent pour la FMSP avant de se lancer à corps perdu dans la recherche de ressources, sa gestion financière, d'établir une comptabilité analytique. La planification à l'avantage de mettre les décisions devant l'obligation de raisonner en termes d'allocation de ressources en rationalisant peu à peu les méthodes de gestion.

4.2. RECOMMANDATIONS :

A l'issue des suggestions que nous avons avancées, les recommandations suivantes pourraient être faites dans :

- La recherche de fonds ; la fédération doit choisir ses sponsors et partenaires avant de mettre en place et élaborer ses projets d'activités.
- La préparation du budget ; la fédération doit être objective et claire car on ne peut pas dépenser ce qu'on n'a pas.
- L'attraction des bailleurs de fonds : la fédération doit adopter une stratégie pour son fonctionnement soit au niveau de la réalisation avec les médias, soit au

niveau de la planification et de la structuration de la fédération, soit à la gestion de son état financier.

- L'encouragement de l'autofinancement de la fédération : car l'une des principales causes qui freine l'organisation des compétitions reste le manque et/ou la rupture de trésorerie dans la fédération. Ainsi, nous proposons :
 - ✓ La création d'un budget alloué par l'Etat pour chaque club membres de la fédération,
 - ✓ La préservation d'un financement solidaire de l'Etat à la fédération,
 - ✓ La maîtrise des dépenses par la responsabilisation de chacun des acteurs,
 - ✓ De servir l'intérêt général,
 - ✓ Le développement de la participation des citoyens,
 - ✓ Le garanti de la transparence.

Nous espérons que l'application de ces recommandations va favoriser le développement des activités de la fédération ainsi que les résultats des équipes nationales malagasy en sports paralympiques dans les rencontres internationales.

CONCLUSION

Normalement dans la FMSP, les activités de la saison sportive s'échelonnent sur une année. De ce fait, le Comité Directeur de la fédération établira un programme d'activités budgétisé qui puisse intéresser ses partenaires et ses sponsors, et surtout aussi l'Etat qui subventionne la fédération dans les préparations et les compétitions des équipes nationales. Comme nous avons annoncée dans notre recherche que le vrai problème de la FMSP est le problème financier, alors avant d'arriver à cette conclusion, nous avons fait la présentation de la recherche pour relater les vrais problèmes de la fédération. D'où on a les problèmes : le problème de communication entre la fédération et ses structures décentralisées, le problème des infrastructures et des matériels, le problème financier qui aboutit à la problématique, et qui consiste à adopter une stratégie pour financer la FMSP dans l'accomplissement de ses missions.

Alors, nous avons essayé d'apporter des solutions à ces problèmes. En se basant sur la recherche des ressources financières autres que celles de l'Etat à partir des sponsors et des partenaires de la fédération par l'élaboration d'un projet de financement qui consiste à la mise en place d'un programme d'activités, sa budgétisation, et la soumission de ce budget auprès des partenaires ou sponsors.

L'analyse des ressources de financements de la fédération nous a aidés à mieux connaître les idées sur ces financements. Aussi, nous avons avancé nos suggestions sur les démarches à suivre par la fédération pour la recherche de fonds.

Et enfin, nous suggérons à l'Etat que :

- ❖ Comme le sport est un fait social éducatif alors le désengagement de l'Etat n'est pas souhaité ; ce qui implique une contribution plus substantielle de l'Etat au financement des programmes d'activités des fédérations,
- ❖ Madagascar est signataire de la convention de Florence qui stipule la suppression de toutes les taxes d'importation sur les matériels sportifs, d'où on revendique son application pour le bon fonctionnement des fédérations.

La mise en place de cette stratégie de recherche de fonds pour les fédérations est l'objet de notre recherche ; mais cette recherche de fonds ne s'arrête pas non seulement au niveau du secteur privé mais peut aussi intéresser le financement public dans le sport, et qui sera encore un champ ouvert pour les autres chercheurs./.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGE :

1. **ANDREW F.** 2002 «*Economie du sport* », PUF, Collection « *que sais-je ?* », Paris, P 127.
2. **ANDREW F.** 1980 “*la question de l’association sportive* “, PUF, collection “*que sais-je ?* Paris, P.85.
3. **BIOJOUT P.** 1983 “*Le sponsoring, analyse économique du comportement des entreprises en matières de parrainage sportifs* “PUF, collection “*que sais-je ?* Paris P 73.
4. **CHANTELAT P.** 2001 « *La professionnalisation des organisations sportives : nouveaux enjeux, nouveaux débats, espaces et temps du sport* » Paris, P 379.
5. **DESBORDES M.** 2001 « *stratégies des entreprises dans le sport* »,
6. **THILLE E. / THOMAS R. / CAJA J.** 1989 “*Manuel de l’Educateur Sportif*” 8ème édition, VIGOT France.
7. **THOMAS R.** 1991 «*La réussite sportive* », PUF, Collection « *que sais-je ?* », P.35
8. **TRABAL P. / DURET P.** 2001 «*Le sport et ses affaires* », Edition Métailié, P.35.

MEMOIRES :

- | | | | |
|-----|-----------------------------------|------|--|
| 9. | RASOAMAHARO Tahiana
Viviana | 2009 | <i>«Contribution à l'amélioration des chances de Médailles pour les JIOI », CAPEN ENS/EPS P.42, P53.</i> |
| 10. | RAZAFIARIMANGA
Andriamampindra | 2010 | <i>«Eléments pour la mise en place de la Politique Sportive Nationale à Madagascar », CAPEN ENS/EPS, Gestion financière, P.25.</i> |
| 11. | RANDRIANIRINA Séverin | 2010 | <i>« Essai de mise en place des critères de subvention pour prioriser cinq Fédérations sportives à Madagascar », CAPEN ENS/EPS, Conditionnalités d'Octroi des Subventions P. 71, Au niveau financier P.82.</i> |
| 12. | RAKOTOARIMANANA F.M.
Lalaina | 2010 | <i>«Modèle de financement de proximité des fédérations sportives », CAPEN ENS/EPS. P.32</i> |

TEXTES ET LOIS :

- | | | |
|-----------------------------|------|---|
| 13. Loi n° 97.014 | 1997 | <i>«Organisation et Promotion des activités Physiques et Sportives à Madagascar ».</i> |
| 14. Décret n° 2000.071 | 2000 | <i>«fixant les statuts types des fédérations sportives unisports».</i> |
| 15. Arrêté n° 1056/2000.MJS | 2000 | <i>«fixant la mission, l'organisation et le fonctionnement de la DTN ».</i> |
| 16. Décret n° 2002/1551 | 2002 | <i>«Portant modification et complétant certaines disposition du décret n° 200.071, fixant les statuts types des fédérations sportives unisports » ;</i> |
| 17. C.I.J. | 2005 | <i>«Chartes des JIOI ».</i> |
| 18. Décret 2010-001 | 2010 | <i>«Le mode de relation entre le Ministère Chargé du Sport et le mouvement sportif, et fixant l'organisation générale et le fonctionnement des groupements sportifs uni-sports ».</i> |
| 19. Statut | 2010 | <i>«Règlement Intérieur de la Fédération Malagasy des Sports Paralympiques ».</i> |

SITE INTERNET :

- www.j.i.o.i-2007mg

- jioi.internet.mu/discipline.php

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	16
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA RECHERCHE.....	19
I. PRESENTATION DE LA RECHERCHE.....	20
1.1. OBJET DE LA RECHERCHE	
1.2. CHOIX DE LA RECHERCHE	
1.3. DELIMITATION DE LA RECHERCHE.....	21
1.4. INTERET DE LA RECHERCHE.....	22
1.5. LA FEDERATION SPORTIVE EN GENERAL	
1.5.1. Les Fédérations sportives en France	
1.5.2. Les Fédérations sportives à Madagascar.....	26
1.6. LA FEDERATION MALAGASY DES SPORTS PARALYMPIQUES.....	27
1.6.1. Historique au niveau mondial	
1.6.2. Historique de la FMSP.....	28
1.6.2.1. La Création	
1.6.2.2. Quelques définitions.....	29
1.6.2.3. Les Ligues Régionales.....	31
1.6.2.4. Les objectifs de la FMSP	
1.6.2.5. Epreuves et compétitions.....	32
1.6.2.6. Résultats.....	33
1.7. L'ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE DE LA FMSP.....	34
1.7.1. Environnement interne de la Fédération.....	35
1.7.1.1. L'Assemblée Générale	
1.7.1.2. Le Comité Directeur	
1.7.1.3. La Direction Technique Nationales.....	36
1.7.2. Environnement externe de la Fédération.....	38

1.7.2.1. Le Ministère des Sports.....	39
1.7.2.2. Le Comité Olympique Malagasy	
1.7.2.3. Les organisations Internationales.....	40
1.7.2.4. Problèmes rencontrés par la FMSP.....	41
a. Les problèmes liés à la communication et ses structures décentralisées.	
b. Les problèmes liés aux manques d'infrastructures et matériels.....	42
c. Les problèmes liés aux manques ou à l'insuffisance de ressources financières.	
1.8. PROBLEMATIQUE.....	43
1.9. HYPOTHESE.....	44
CHAPITRE II : CADRES CONCEPTUELS.....	46
II. CADRES CONCEPTUELS.....	47
2.1. LES FINANCEMENTS INTERNES DE LA FMSP.....	48
2.1.1. Les cotisations des membres	
2.1.2. Les droits divers	
2.1.2.1. L'Affiliation.....	49
2.1.2.2. La Licence	
2.1.2.3. La Mutation.....	50
2.1.2.4. Le droit d'engagement à une compétition.	51
2.1.3. Les quotes-parts sur les recettes de compétitions	
2.1.4. Les recettes provenant des activités de la Fédération et de tout autre produit autorisé par les textes	
2.2. LES FINANCEMENTS EXTERNES DE LA FMSP.....	52
2.2.1. Le financement public	

2.2.1.1. Subvention de l'Etat	
2.2.1.2. Les dons et legs de l'Etat.....	53
2.2.2. Les financement privé.....	54
2.2.2.1. La subvention de la Fédération Internationale	
2.2.2.2. Le mécénat	
a. Le mécénat financier.....	55
b. Le mécénat en nature	
c. Le mécénat technologique	
d. Le mécénat de compétence.....	56
2.2.2.3. Le parrainage au niveau de la FMSP	
2.2.2.4. Le sponsoring	
a. Les fondements théoriques du sponsoring.	58
b. Les différents types de sponsorings.....	59
2.2.2.5. Le Partenariat.....	60
CHAPITRE III : ANALYSE DE L'EXISTANT DE LA FEDERATION.....	63
III. ANALYSE DE L'EXISTANT DE LA FEDERATION.....	64
3.1. COLLECTE DES DONNEES	
3.1.1. Nature des données à collecter	
3.1.2. Outils utilisés.....	65
3.1.3. Lieu de collecte des données	
3.2. RESULTAT ET ANALYSE	
3.3. INTERPRETATION DES RESULTATS ET DISCUSSION.....	74
CHAPITRE IV : SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS.....	77
IV. SUGGESTIONS.....	78
4.1. SUGGESTIONS	

4.1.1. Les démarches à suivre pour la recherche de fonds	
4.1.1.1. La recherche de sponsorings ou de partenariat..79	
a. Les différentes étapes à suivre	
b. Sélection des futurs sponsors	
c. Présentation du projet.....80	
d. Contact avec les sponsors	
e. Concrétisation du partenariat	
f. Les démarches à faire pour avoir un sponsor...81	
4.1.2. La mise en place et l'élaboration du projet d'activités...82	
4.1.3. La préparation du budget	
4.1.3.1. Le Budget.....83	
4.1.3.2. Justification du budget	
4.1.3.3. Contribution en nature	
4.1.3.4. Besoins futurs de financement	
4.1.3.5. Gestion financière.....84	
4.1.4. Approche stratégique du fonctionnement de la Fédération.....85	
4.1.4.1. Les relations avec les médias.....86	
4.1.4.2. La planification	
4.1.4.3. La structuration de la Fédération.....88	
4.1.4.4. L'Etat financier	
4.2. RECOMMANDATIONS.....89	
CONCLUSION.....91	
BIBLIOGRAPHIE.....93	
TABLE DES MATIE.....96	
ANNEXE.....100	

ANNEXE.

ANNEXE 1 :

Université d'Antananarivo

Ecole Normale Supérieure

Département physique et sportive

Centre d'études et recherche de l'EPS

Questionnaire pour les responsables et dirigeant sportif dans la recherche de financement

Des fédérations.

Objectif :

- 1) Susciter la fédération à faire un état des lieux
- 2) avoir une base des données (statistique) pour pouvoir planifier les actions des années à venir
- 3) Elaborerez des plans d'actions pour pouvoir les présenter aux partenaires et aux sponsors

Questionnaire : fédérations Malgache des sports paralympiques (FMSP)

Instruction : lorsque les questions sont suivies des cases, veuillez cocher la case appropriée, dans les autres cas, veuillez entourer la réponse qui convient

1-la place de la discipline sur l'échiquier sport National et International

Votre fédération fait –elle partie de la comité olympique ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>				
Quel rang la discipline occupe- telle à Madagascar en forme de participation ?	1-3 <input type="checkbox"/>	4-6 <input type="checkbox"/>	7-9 <input type="checkbox"/>	10-13 <input type="checkbox"/>	14-16 <input type="checkbox"/>	17-+ <input type="checkbox"/>
Quel rang la discipline occupe-t-elle à Madagascar sur le plan des performances ?	1-3 <input type="checkbox"/>	4-6 <input type="checkbox"/>	7-9 <input type="checkbox"/>	10-13 <input type="checkbox"/>	14-16 <input type="checkbox"/>	17-+ <input type="checkbox"/>

2-Construction/structure

Les membres de bureau sont- ils toujours en activités	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>																				
Si vous avez été reconduit <nous>combien y a-t-il de défaillants ?	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/>	8 <input type="checkbox"/>														
Le comité se réunit – elle régulièrement ?	4fois/mois <input type="checkbox"/>	3fois/mois <input type="checkbox"/>	2fois/mois <input type="checkbox"/>	1fois/mois <input type="checkbox"/>																		
Pouvez-vous donner le nombre des présents en moyenne à chaque réunion ?																						
Avez-vous un cahier de réunion ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>																				
Combien de ligues la fédération a-t-elle actuellement	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/>	8 <input type="checkbox"/>	9 <input type="checkbox"/>	10 <input type="checkbox"/>	11 <input type="checkbox"/>	12 <input type="checkbox"/>	13 <input type="checkbox"/>	14 <input type="checkbox"/>	15 <input type="checkbox"/>	16 <input type="checkbox"/>	17 <input type="checkbox"/>	18 <input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	20 <input type="checkbox"/>	21 <input type="checkbox"/>	22 <input type="checkbox"/>
Ya-il des réunions systématiques avec ligues ?	Oui <input type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>																				
Si vous avez répondu <oui> combien de fois an ?	1fois/an <input type="checkbox"/>	2fois/an <input type="checkbox"/>	3fois/an <input type="checkbox"/>	4fois/an <input type="checkbox"/>																		
Est-ce que vous avez des commissions dans la fédération	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>																				
Si <oui> est ce qu'elles sont fonctionnelles ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>																				

3-Administration :

Votre fédération possède-t- elle une local pour bureau ?	Oui <input type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>			
Si vous avez répondu <oui> à qui appartient le local ?	Louer <input type="checkbox"/>	Au président <input type="checkbox"/>	au membre <input type="checkbox"/>	à la fédération <input type="checkbox"/>	
Combien des personnes travaillent-elles à plein temps même à temps partiel ?	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	4et+ <input type="checkbox"/>
Avez-vous des matériels de la communication	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>			

a). la fédération dispose- t- elle d'un registre des :

Liges	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Section	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Club	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Athlètes licencié par ligue et par catégorie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

b). Y a-t-il un problème relation :

Fédération	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Ligue	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Section	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Ya-t- il responsable qui s'occupe des services d'argent ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

4- Installation et Infrastructure :

Combien des clubs existe-t-il à Madagascar ?	Nombres <input type="text"/>			
Clubs affiliés	Tana <input type="text"/>	Diego <input type="text"/>	Tamata <input type="text"/>	MajFi <input type="text"/> oliara <input type="text"/>
La fédération possède –t-elle une centres national d'entrainement ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>		
Votre fédération possède –elle-des centres d'entrainement régionaux	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>		
Si <oui>combien de centres régionaux existent il a Madagascar	1 <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Si <oui>combien des terrains sont-ils équipent ?	1 <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
La fédération tient-elle un registre des installations	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>		
Les infrastructures dont vous avez actuellement sont-elles suffisantes pour développer notre sport ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>		

5-budget :

A combien s'élève le montant total des recettes annuelles de votre fédération en Airy ?(année 2009)	400000-410000 <input type="checkbox"/>	500000-510000 <input type="checkbox"/>
	1010000-2000000 <input type="checkbox"/>	2010000-3000000 <input type="checkbox"/>
	3010000-4000000 <input type="checkbox"/>	
	4010000-5000000 <input type="checkbox"/>	>5 000 000 <input type="checkbox"/>

SOURCE DE RECETTES

Subvention de l'Etat en %	0% <input type="checkbox"/> 61-70% <input type="checkbox"/>	1-10% <input type="checkbox"/> 71-80% <input type="checkbox"/>	11-20% <input type="checkbox"/> 81-100% <input type="checkbox"/>	21-30% <input type="checkbox"/>	31-40% <input type="checkbox"/>	41-50% <input type="checkbox"/>
Cotisation des membres	0% <input type="checkbox"/> 65-75% <input type="checkbox"/>	1-10% <input type="checkbox"/> 75-85% <input type="checkbox"/>	10-30% <input type="checkbox"/> 85-95% <input type="checkbox"/>	30-45% <input type="checkbox"/>	45-55% <input type="checkbox"/>	55-65% <input type="checkbox"/>
Droit-Divers	5-15% <input type="checkbox"/>	15-25% <input type="checkbox"/>	25-35% <input type="checkbox"/>	35-45% <input type="checkbox"/>	45-55% <input type="checkbox"/>	55-65+% <input type="checkbox"/>
Affiliation	1-10% <input type="checkbox"/>	10% <input type="checkbox"/>	24-40% <input type="checkbox"/>	40-60% <input type="checkbox"/>	60-80% <input type="checkbox"/>	80-100% <input type="checkbox"/>
Mutation	5% <input type="checkbox"/>	15% <input type="checkbox"/>	25% <input type="checkbox"/>	35% <input type="checkbox"/>	45% <input type="checkbox"/>	55+% <input type="checkbox"/>
Droit d'engagement à une compétition	2-4% <input type="checkbox"/>	4-8% <input type="checkbox"/>	8-16% <input type="checkbox"/>	16-32% <input type="checkbox"/>	32-48% <input type="checkbox"/>	48-64% <input type="checkbox"/>
Autre	0% <input type="checkbox"/>	10% <input type="checkbox"/>	20% <input type="checkbox"/>	40% <input type="checkbox"/>	50% <input type="checkbox"/>	>50% <input type="checkbox"/>
Subvention de lignes	0% <input type="checkbox"/>	1-10% <input type="checkbox"/>	10-20% <input type="checkbox"/>	20-30% <input type="checkbox"/>	30-40% <input type="checkbox"/>	40-50% <input type="checkbox"/>
Subvention de la fédération Internationale	10-20% <input type="checkbox"/>	20-30% <input type="checkbox"/>	30-40% <input type="checkbox"/>	40-50% <input type="checkbox"/>	50-60% <input type="checkbox"/>	60-90+% <input type="checkbox"/>
Partenariat et sponsoring	1-10% <input type="checkbox"/> 60-70% <input type="checkbox"/>	10-20% <input type="checkbox"/> 70-80% <input type="checkbox"/>	20-30% <input type="checkbox"/> 80-90% <input type="checkbox"/>	30-40% <input type="checkbox"/> 90-100% <input type="checkbox"/>	40-50% <input type="checkbox"/>	50-60% <input type="checkbox"/>

6-Comment se répartissent vos dépenses :Répartition des Dépenses :

Fonctionnement (fournitures de bureau, rémunération du personnel de secrétariat ; téléphone)	0% <input type="checkbox"/>	1-10% <input type="checkbox"/>	11-20% <input type="checkbox"/>	21-30% <input type="checkbox"/>	31-40% <input type="checkbox"/>
	41-50% <input type="checkbox"/>	51-60% <input type="checkbox"/>	61-70% <input type="checkbox"/>	71-80% <input type="checkbox"/>	81-90% <input type="checkbox"/>
Compétitions	0% <input type="checkbox"/>	1-10% <input type="checkbox"/>	11-20% <input type="checkbox"/>	21-30% <input type="checkbox"/>	31-40% <input type="checkbox"/>
	41-50% <input type="checkbox"/>	51-60% <input type="checkbox"/>	61-70% <input type="checkbox"/>	71-80% <input type="checkbox"/>	81-90% <input type="checkbox"/>
Athlètes (regroupement)	0-10% <input type="checkbox"/>	11-20% <input type="checkbox"/>	21-30% <input type="checkbox"/>	31-40% <input type="checkbox"/>	41-50% <input type="checkbox"/>
	51-60% <input type="checkbox"/>	61-70% <input type="checkbox"/>	71-80% <input type="checkbox"/>	81-90% <input type="checkbox"/>	91-100% <input type="checkbox"/>
Formation des officiels et des arbitres	01-10% <input type="checkbox"/>	11-20% <input type="checkbox"/>	21-30% <input type="checkbox"/>	31-40% <input type="checkbox"/>	41-50% <input type="checkbox"/>
	51-60% <input type="checkbox"/>	61-70% <input type="checkbox"/>	71-80% <input type="checkbox"/>	81-90% <input type="checkbox"/>	91-100% <input type="checkbox"/>
Formation des entraîneurs	01-10% <input type="checkbox"/>	11-20% <input type="checkbox"/>	21-30% <input type="checkbox"/>	31-40% <input type="checkbox"/>	41-50% <input type="checkbox"/>
	51-60% <input type="checkbox"/>	61-70% <input type="checkbox"/>	71-80% <input type="checkbox"/>	81-90% <input type="checkbox"/>	91-100% <input type="checkbox"/>
Marketing-ventes-sponsoring	01-10% <input type="checkbox"/>	11-20% <input type="checkbox"/>	21-30% <input type="checkbox"/>	31-40% <input type="checkbox"/>	41-50% <input type="checkbox"/>
	51-60% <input type="checkbox"/>	61-70% <input type="checkbox"/>	71-80% <input type="checkbox"/>	81-90% <input type="checkbox"/>	91-100% <input type="checkbox"/>
Installation, Infrastructure, (centre national d'entraînement)	01-10% <input type="checkbox"/>	11-20% <input type="checkbox"/>	21-30% <input type="checkbox"/>	31-40% <input type="checkbox"/>	41-50% <input type="checkbox"/>
	51-60% <input type="checkbox"/>	61-70% <input type="checkbox"/>	71-80% <input type="checkbox"/>	81-90% <input type="checkbox"/>	91-100% <input type="checkbox"/>
Autres	01-10% <input type="checkbox"/>	11-20% <input type="checkbox"/>	21-30% <input type="checkbox"/>	31-40% <input type="checkbox"/>	41-50% <input type="checkbox"/>
	51-60 <input type="checkbox"/>	61-70% <input type="checkbox"/>	71-80% <input type="checkbox"/>	81-90% <input type="checkbox"/>	91-100% <input type="checkbox"/>

Votre avis est que le budget alloué à votre fédération est-il suffisant ?	Oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>									
Si <non> combien approximativement vous devez chercher ?	0% <input type="checkbox"/>	1-10% <input type="checkbox"/>	11-20% <input type="checkbox"/>	21-30% <input type="checkbox"/>	31-40% <input type="checkbox"/>	41-50% <input type="checkbox"/>	51-60% <input type="checkbox"/>	61-70% <input type="checkbox"/>	71-80% <input type="checkbox"/>	81-90% <input type="checkbox"/>	91-100% <input type="checkbox"/>
Avez-vous des sponsors ?	OUI <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>									
Si <vous> donnez le nombre	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>						
Est-ce que c'est suffisant ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>									

7. Marketing

Votre fédération emploie-elle une attache de presse	Temps pleine oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> temps partiel oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Ya-t-il un contrat de collaboration avec les media	Presse écrite oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Télévision oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Votre fédération a-t-elle un plan marketing coordonnées	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Votre fédération a-t-elle un plan media annuel	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Les disciplines sont- elles régulièrement publiées par la presse nationale ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
la télévision	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Votre fédération publiée- t- elle une revue de discipline nationale ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Votre fédération dispose- t- elle de son propre site web ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si <oui>quelle est l'adressé	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

8-Joueur :

Existe-t-il un programme de mini (relève ou école de sport) à l'échelle nationale pour les enfants âge de 6 à 11 ans dans les clubs	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Est-ce que la fédération organise-t-elle compétition pour les établissements scolaire ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Une compétition est-elle organisée a l'échelle nationale pour les jeunes en dehors du cadre scolaire ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si<oui>veuillez préciser le nombre de joueurs licenciés dans chacune des catégories :	
Hommes (vétérans y compris)	Nombres :
Femmes (vétérans y compris)	Nombres :
Garçons	Nom : U12 <input type="checkbox"/> U14 <input type="checkbox"/> U16 <input type="checkbox"/> U18 <input type="checkbox"/>
Filles	Nom: U12 <input type="checkbox"/> U14 <input type="checkbox"/> U16 <input type="checkbox"/> U18 <input type="checkbox"/>
Donnez l'estimation du nombre total des joueurs licenciés à Madagascar	Nombres
Chaque catégorie d'âge bénéficie-t-elle d'entraîneurs nationaux qualifiés ?	U14 Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> u16 oui <input type="checkbox"/> Non ou <input type="checkbox"/> u18 N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Ya-t-il des primes pour les athlètes performant ?	
Les athlètes participent-ils aux compétitions internationales ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

9-Arbitrage :

Combien d'arbitres la fédération dispose-t-elle à Madagascar	
Homme	<10 <input type="checkbox"/> 11-20 <input type="checkbox"/> 21-30 <input type="checkbox"/> 31-40 <input type="checkbox"/>
Femme	<10 <input type="checkbox"/> 11-20 <input type="checkbox"/> 21-30 <input type="checkbox"/> 31-40 <input type="checkbox"/>
Votre fédération dispose-t-elle d'un registre des Arbitre ?	oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si<Oui>comment se répartissent-ils ?	Niveau1 <input type="checkbox"/> Niveau2 <input type="checkbox"/> Niveau3 <input type="checkbox"/> Niveau4 <input type="checkbox"/>
Pensez-vous avoir n'assez d'arbitre qualifiés pour les discipline ?	oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Votre fédération propose-t-elle un programme de formation d'arbitre ?	oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Faut-il être titulaire d'un diplôme pour officier ?	oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Votre fédération dispose-t-elle d'une commission des arbitres ?	oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Existe-t-il un article de mise à niveau pour les arbitres ?	oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Les arbitres qualifiés participent-ils à des ateliers internationaux de mise à niveau?	oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

10-Entraîneurs :

Combien d'entraîneurs qualifiés travaillent dans tous Madagascar	
Homme	Nombre :
Femme	Nombre :
Votre fédération dispose-t-elle d'un registre des entraîneurs ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si<Oui>comment se répartissent-ils ? (nombre)	1 ^{er} degré <input type="checkbox"/> 2 ^{em} degré <input type="checkbox"/> 3 ^{em} degré <input type="checkbox"/> 4 ^{em} degré <input type="checkbox"/>
Pensez-vous avoir assez d'entraîneurs qualifiés pour la discipline ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Votre fédération a-t-elle un programme de formation des entraîneurs ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si<Oui> à quel niveau ?	1 ^{er} degré <input type="checkbox"/> 2 ^{em} degré <input type="checkbox"/> 3 ^{em} degré <input type="checkbox"/> 4 ^{em} degré <input type="checkbox"/>
Faut-il être titulaire d'un diplôme pour entraîneur ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Votre fédération dispose-t-elle d'un système ou structure de formation des entraîneurs ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Quel organisme est chargé de valider les diplômes des entraîneurs ?	Fédération national <input type="checkbox"/> fédération internationale <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>
Votre fédération dispose -t- elle d'une commission d'entraîneurs ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Excite-t-il une mise à niveau pour les entraîneurs ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Les entraîneurs qualifiés participent-ils à des ateliers internationaux de mise à niveau ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

11 –compétition :

La fédération sort-elle un calendrier national annuel	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>					
Si<oui>à quel moment le fait on sorties	Aout <input type="checkbox"/>	septembre <input type="checkbox"/>	octobre <input type="checkbox"/>	novembre <input type="checkbox"/>	décembre <input type="checkbox"/>	janvier <input type="checkbox"/>	février <input type="checkbox"/>
Avez-vous réalise votre calendrier nation annuel	oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>					
Si<oui>est –ce que c’est le manque de financement Qui est cause?	oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>					
Un championnat national est-il réalise pour les catégories !	Oui U14 <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	oui U14 <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	oui U18 <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
La fédération reçoit-elle les résultats des ligues ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>					
La fédération participe-t-elle aux tournois régionaux et internationaux suivant ?	CJSOI <input type="checkbox"/>	Clubs championnat <input type="checkbox"/>	JCOI <input type="checkbox"/>	Champion d’Afrique <input type="checkbox"/>			
La fédération organise-t-elle d’autres compétitions ? <coupe>.....	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>					
La fédération organise-t-elle d’autres épreuves adaptes au développement de la relève ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>					

Le S.G

Le D.T.N

ANNEXE 2 : Le Budget pluriannuel de l'année olympique 2004-2008 :A- BUDGET DE LA FEDERATION DE LA SAAISON 2004-2005 (chiffre en Ariary)

Libellé	Montant	Total
Ressource :		
- <u>Fédération elle-même :</u>		1.720.000
• Apport ligue	1.100.000	
• Cotisation des membres	180.000	
• Droits divers (affiliation, mutation etc.)	350.000	
• Recettes des compétitions	50.000	
• Recettes sur les autres produits	40.000	
		1.400.000
- <u>Financement public :</u>	1.400.000	
• Dons et subvention de l'Etat		2.300.000
- <u>Financement privée :</u>	1.300.000	
• Partenaire	1.100.000	
• Sponsors		
TOTAL DES RESSOURCES		5.420.000
Dépense :		
- <u>Charges de fonctionnement</u>		1.070.000
• Fourniture de bureau	150.000	
• Rémunération du secrétariat	720.000	
• Téléphone	200.000	
- <u>Charges des championnats nationaux athlétisme et sport collectif :</u>		5.720.000
• Restauration	3.600.000	
• Hébergement	1.080.000	
• Location stade et gymnase couvert	360.000	
• Rafrachissement	500.000	
• Indemnité des officiels et arbitres	180.000	
TOTAL DES DEPENSES		6.790.000
MANQUE A GAGNER 20,17%		1.370.000
Manque à gagner = dépenses-ressources = 6.790.000 – 5.420.000		

² Source FMSP

B- BUDGET DE LA FEDERATION DE LA SAAISON 2005-2006 (chiffre en Ariary)

Libellé	Montant	Total
Ressource :		
- <u>Fédération elle-même :</u>		2.690.000
• Apport ligue	2.000.000	
• Cotisation des membres	180.000	
• Droits divers (affiliation, mutation etc.)	360.000	
• Recettes des compétitions	90.000	
• Recettes sur les autres produits	60.000	
- <u>Financement public :</u>		2.000.000
• Dons et subvention de l'Etat	2.000.000	
- <u>Financement privée :</u>		3.100.000
• Partenaire	2.000.000	
• Sponsors	1.100.000	
TOTAL DES RESSOURCES		7.790.000
Dépense :		
- <u>Charges de fonctionnement</u>		1.110.000
• Fourniture de bureau	160.000	
• Rémunération du secrétariat	750.000	
• Téléphone	200.000	
- <u>Charges des championnats nationaux athlétisme et sport collectif :</u>		5.785.000
• Restauration	3.600.000	
• Hébergement	1.080.000	
• Location stade et gymnase couvert	360.000	
• Rafrachissement	550.000	
• Indemnité des officiels et arbitres	195.000	
- <u>Charges pour les stages des athlètes élite et regroupement de l'équipe national à Antananarivo :</u>		
• Restauration	700.000	
• Hébergement	210.000	
• Rafrachissement	720.000	
• Indemnité des athlètes	200.000	
- Formation des officiels et des arbitres		700.000
- Stages des cadres techniques (CTR-DTR)		906.000
TOTAL DES DEPENSES		10.331.000
MANQUE A GAGNER= 10.331.000-7.790.000=24,59%		2.541.000

C-BUDGET DE LA FEDERATION DE LA SAAISON 2006-2007 (chiffre en Ariary)

Libellé	Montant	Total
Ressource :		
- <u>Fédération elle-même :</u>		1.838.000
• Apport ligue	1.200.000	
• Cotisation des membres	180.000	
• Droits divers (affiliation, mutation etc.)	368.000	
• Recettes des compétitions	40.000	
• Recettes sur les autres produits	50.000	
- <u>Financement public :</u>		1.400.000
• Dons et subvention de l'Etat	1.400.000	
- <u>Financement privée :</u>		2.400.000
• Partenaire	1.150.000	
• Sponsors	1.250.000	
TOTAL DES RESSOURCES		5.638.000
Dépense :		
- <u>Charges de fonctionnement</u>		1.140.000
• Fourniture de bureau	160.000	
• Rémunération du secrétariat	780.000	
• Téléphone	200.000	
- <u>Charges pour les organisations des championnats nationaux en athlétisme et de natation:</u>		3.660.000
• Restauration	2.400.000	
• Hébergement	720.000	
• Location stade et gymnase couvert	180.000	
• Rafrachissement	100.000	
• Indemnité des officiels et arbitres	160.000	
- <u>Charges pour les organisations des championnats nationaux des sports collectifs :</u>		2.060.000
• Restauration	1.200.000	
• Hébergement	360.000	
• Location de gymnase	150.000	
• Rafrachissement	200.000	
• Indemnité des athlètes	150.000	
TOTAL DES DEPENSES		6.860.000
MANQUE A GAGNER 20,72% =6.860.000 – 5.638.000		1.422.000

D-BUDGET DE LA FEDERATION DE LA SAAISON 2007-2008 (chiffre en Ariary)

Libellé	Montant	Total
Ressource :		
- <u>Fédération elle-même</u> :		820.000
• Apport ligue	200.000	
• Cotisation des membres	180.000	
• Droits divers (affiliation, mutation etc.)	310.000	
• Recettes des compétitions	70.000	
• Recettes sur les autres produits	60.000	
- <u>Financement public</u> :		1.400.000
• Dons et subvention de l'Etat	800.000	
- <u>Financement privée</u> :		2.300.000
• Partenaire	650.000	
• Sponsors	510.000	
TOTAL DES RESSOURCES		2.780.000
Dépense :		
- <u>Charges de fonctionnement</u>		1.140.000
• Fourniture de bureau	160.000	
• Rémunération du secrétariat	780.000	
• Téléphone	200.000	
- <u>Charges des championnats nationaux athlétisme et sport collectif</u> :		2.330.000
• Restauration	1.200.000	
• Hébergement	570.000	
• Location stade et gymnase couvert	180.000	
• Rafrachissement	200.000	
• Indemnité des officiels et arbitres	180.000	
- Formation des arbitres de basketball en fauteuil roulant		400.000
TOTAL DES DEPENSES		3.870.000
MANQUE A GAGNER 20,17%		1.090.000
Manque à gagner = dépenses-ressources = 3.870.000 – 2.780.000		

ANNEXE 3 : PROPOSITION DE DEMANDE DE FINANCEMENT

La liste ci-après contient les différents éléments qui doivent être inclus à la proposition de la demande de financement :

- A- Informations générales :
 - Information concernant la fédération et ses activités, résultats passés,
 - Justification de la nécessité du projet.
- B- Buts et Objectifs :
 - Indiquer exactement ce que la fédération veut accomplir.
- C- Groupes cibles :
 - Qui sont les concernés ? Les athlètes, les entraîneurs, ou les cadres dirigeants.
- D- Activités :
 - Comment atteindre les objectifs ? Réalisation des compétitions, regroupement des athlètes ou séminaire de formation des techniciens et cadres.
- E- Mise en œuvre :
 - Qui est le responsable ? Comment les athlètes ou les entraîneurs participent-ils ? Qui seront les encadreurs ?
- F- Résultats :
 - Qui Bénéficiera de la compétition ou de la formation. Combien d'athlète ou de cadres techniciens seront concernés pratiquement par le projet ? Il est à souligner d'être aussi spécifique possible.
- G- Evaluation :
 - Par exemple un questionnaire de suivi, les responsables analyseront-ils les évaluations finales ?
- H- Budget :
 - Le budget (dépenses et ressources) doit être équilibré.
 - Quelle est la participation financière de l'organisation ?
 - Quel est le niveau de subvention nécessaire et recherché ?

Le numero 1 mondial du memoires

www.rapport-gratuit.com

clubmemoire@gmail.com

